



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session — 30^e Législature

Le vendredi 21 mai 1976

Vol. 17 — No 35

Président: M. Jean-Noël Lavoie

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Table des matières

Motion non annoncée	
Motion de changement d'un membre de commission.	1203
Vote sur la motion.	1203
Questions des députés	
Incendie à Terre des hommes.	1203
Entente fédérale-provinciale sur le tourisme.	1204
Déficit olympique.	1206
Schéma d'aménagement de la CRO.	1208
Rénovation urbaine à Chicoutimi.	1209
Nouvelle fiscalité municipale.	1210
Elections scolaires sur l'île de Montréal.	1210
Question de privilège	
M. Fabien Roy.	1211
Stationnement au parlement.	1211
Travaux parlementaires.	1211
Projet de loi no 35— Loi modifiant la charte de la Société générale de financement du Québec	
Deuxième lecture.	1211
M. Guy Saint-Pierre.	1211
M. Marc-André Bédard.	1216
M. Fabien Roy.	1219
M. Robert Lamontagne.	1222
M. Guy Saint-Pierre.	1224
Travaux parlementaires.	1224
Ajournement.	1224

L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Service des Documents Parlementaires
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement, Québec.
G1A 1A7

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Dix heures quatorze minutes)

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

**Motion de changement
d'un membre de commission**

M. Burns: M. le Président, je propose qu'à la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration le nom de M. Charron soit remplacé par celui de M. Léger.

Le Vice-Président (M. Blank): Qu'on appelle, les députés!

Vote sur la motion

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, messieurs! Que ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Morin, Burns, Léger, Lessard, Bédard (Chicoutimi), Choquette, Roy.

Le Vice-Président (M. Blank): Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Bonnier, Boudreault, Chagnon, Marchand, Ostiguy, Lachance, Bellemare (Johnson).

Le Vice-Président (M. Blank): Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Levesque, Saint-Pierre, Garneau, Cloutier, Phaneuf, Giasson, Goldbloom, Simard, Quenneville, Tetley, Drummond, Bienvenue, Toupin, Harvey (Jonquière), Cadieux, Arsenault, Desjardins, Massé, Perreault, Brown, Bossé, Kennedy, Lamontagne, Bédard (Montmorency), Veilleux, Saint-Hilaire, Brisson, Séguin, Cornellier, Houde (Limoilou), Lafrance, Pilote, Fraser, Picard, Assad, Carpentier, Dionne, Faucher, Harvey (Charlesbourg), Larivière, Springate, Bellemare (Rosemont), Bérard, Dufour, Malépart, Caron, Côté, Denis, Déziel, Massicotte, Mercier, Tremblay, Lapointe, Picotte, Pagé.

Le Secrétaire: Pour: 7 — Contre: 7 — Abstention: 55

Le Vice-Président (M. Blank): Voyant ce vote égal, c'est moi qui vais trancher le débat. Comme le président de la Chambre doit être le premier à sauvegarder les droits et privilèges de l'Opposition, je voterai pour. Motion adoptée.

A l'ordre, messieurs!

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.
Questions orales des députés.
Le député de Lafontaine.

QUESTIONS DES DÉPUTÉS

Incendie à Terre des hommes

M. Léger: M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Hier, l'ancien pavillon des Etats-Unis, à Terre des hommes, qui était recouvert d'acrylique, a complètement brûlé en l'espace d'une vingtaine de minutes. La question qui s'est posée immédiatement est celle de la sécurité des lanterneaux qui couvrent une grande partie du toit du vélodrome et des piscines olympiques qui sont également en acrylique. De plus, M. le Président, tout récemment, M. Ron Evanson, de la Société canadienne de l'industrie des plastiques, et M. A. Hyde, président du comité de la société chargé de la sécurité dans cette industrie, signalaient qu'aucun fabricant canadien n'aurait recommandé l'emploi de la sorte d'acrylique des lanterneaux dans la construction de ceux-ci.

Ma question est la suivante. Je voudrais savoir du ministre du Travail, qui est responsable de la Loi des édifices publics, si son ministère a reçu les rapports exigés pour ces lanterneaux et s'il a émis le permis qu'il avait toujours refusé jusqu'à maintenant.

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, le permis n'a pas été émis et, au moment où je vous parle, je ne suis pas en mesure de donner une réponse complète à la Chambre. Je le ferai dans une déclaration ministérielle mardi.

M. Léger: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre, à la lumière de l'incendie d'hier, va exiger de nouvelles études techniques avant d'émettre le permis et, deuxièmement, est-ce que le ministre peut nous dire si des mesures spéciales de sécurité seront prises tant que tous les tests n'auront pas été complétés pour éviter tout danger de conflagration, spécialement pendant les Jeux olympiques?

M. Harvey (Jonquière): M. le Président, la déclaration ministérielle que je ferai mardi comprendra une réponse à tous les éléments mentionnés dans la question du député et dans la question supplémentaire du député de Lafontaine.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Saguenay.

M. Marchand: M. le Président, question supplémentaire.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Laurier, question supplémentaire.

M. Marchand: M. le Président, la biosphère ayant été détruite, naturellement, c'est à peu près le plus grand monument qui existait à Terre des hommes, je pense que...

Une Voix: Question!

M. Marchand: On reconnaît toujours nos amis, M. le Président. La biosphère étant détruite, je me demande si cela ne mettra pas un terme à Terre des hommes. A ce moment-là, je demanderais au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche s'il a l'intention de demander à la ville de Montréal — sans le demander à son ministère, puisqu'il en est le titulaire — s'il n'y aurait pas un parc à faire afin que ce beau site devienne le plus grand parc d'amusement pour les gens de Montréal et de la rive sud du Saint-Laurent.

Ces derniers forment la population peut-être la plus démunie de la région de Montréal. Il pourrait être utilisé à ces fins.

M. Simard: M. le Président, il est évident que la métropole du Canada est très mal servie en fait d'espaces verts. J'ai appris la nouvelle, comme tout le monde, que la biosphère avait brûlé.

Disons que Terre des hommes, pour le ministère que je dirige, représente un centre touristique assez extraordinaire. Si on regarde et analyse les statistiques que nous avons depuis 1967, il est prouvé hors de tout doute que Terre des hommes est quelque chose de très positif sur le plan touristique.

Il y a toujours eu une collaboration très étroite avec M. Zaloni et ceux qui sont responsables, à la ville de Montréal, de l'industrie touristique. Je vais continuer à recevoir des informations ces jours-ci. Je pourrai peut-être répondre d'une façon plus positive au député, à savoir quel sera, à court terme, ce que nous pourrons faire avec l'endroit donné où il y a eu l'incendie.

Le Vice-Président (M. Blank): Question principale, le député de Saguenay.

Entente fédérale-provinciale sur le Tourisme

M. Lessard: M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou encore au ministre responsable de l'OPDQ, mais je vais d'abord la poser au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Le ministre pourrait-il confirmer ou infirmer l'information voulant que le MEER mette un frein dans ses négociations avec le Québec sur l'entente de \$80 millions pour le développement de l'industrie touristique, parce que le ministère de l'Expansion économique régionale serait en désaccord avec la volonté du Québec d'effectuer le gros de ses investissements dans le triangle Montréal, Sherbrooke, Québec?

M. Simard: M. le Président, comme d'habitude, le député de Saguenay se réfère à un article de journal qui a paru, je crois, la semaine passée.

M. Lessard: Je ne peux pas me référer au ministre, il ne parle pas!

M. Simard: Ecoutez, j'ai répondu à cette question au député de Saguenay en commission parlementaire. J'ai dit que les négociations allaient très bien et qu'incessamment il devrait y avoir signature des ententes auxiliaires.

Il est évident que nous proposons, nous, le triangle mentionné, étant donné qu'auparavant les budgets que nous avions étaient consacrés aux zones spéciales, à travers le biais de TARDA, de l'ODEQ et de tous ces systèmes. C'est la première fois que nous voulons vraiment développer des installations touristiques, avec tout l'équipement que cela implique, à l'intérieur de ce triangle, où on a 80% de la population du Québec.

Je ne veux pas dire par cela, M. le Président, que nous allons oublier des secteurs comme la Côte-Nord, comme la Gaspésie, comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, les Laurentides, enfin tous les autres secteurs à l'extérieur de ce triangle.

Nous avons déjà des équipements, nous avons déjà investi énormément, des centaines de millions, depuis quelques années. Maintenant, nous insistons pour rester à l'intérieur de ce triangle pour donner un "incentive" beaucoup plus poussé que nous ne l'avons fait de par les années passées. M. le Président, je n'ai aucune espèce d'intention d'oublier les autres secteurs du Québec par rapport à ce secteur du triangle.

M. Lessard: Une question additionnelle, M. le Président. Le ministre pourrait-il confirmer ou infirmer l'information voulant que le MEER tente d'amender l'entente ou tente d'intervenir auprès du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour faire accepter un projet qui serait celui du parc et du centre de ski à Petite-Rivière-Saint-François, où le ministère des Travaux publics a déjà fait des offres à une soixantaine d'expropriés? Il s'agit d'un projet dont on parle déjà depuis plusieurs mois, sinon quelques années. Est-il exact que c'est une exigence du MEER?

M. Simard: Je ne crois pas, M. le Président. D'ailleurs, c'est comme tous les projets qui ont été discutés au niveau des fonctionnaires du comité qui a été formé comprenant des fonctionnaires québécois avec des fonctionnaires d'Ottawa, et tous les projets qui ont été discutés ont été acceptés. Petite-Rivière-Saint-François fait partie d'une priorité pour nous, en tout cas, en ce qui a trait au ski alpin, à cause de l'augmentation du taux d'occupation du mont Sainte-Anne qui va devenir, selon les statistiques que nous possédons, presque saturé d'ici un an ou deux. Même si on prend tous les centres privés — il y en a cinq dans la région de Québec — lorsqu'on voit que 56% de tous ceux qui utilisent les "ski ways" pendant la semaine, en dehors des fins de semaine, sont des gens qui nous viennent, soit des Etats-Unis ou de l'Ontario. Je crois qu'à une vingtaine ou à une trentaine de milles, quand on connaît la qualité de la montagne en question, si le gouvernement fédéral veut collaborer, comme il a collaboré dans le cas du mont

Sainte-Anne, je crois qu'il est normal, dis-je, que le déroulement se fasse à une vingtaine de milles un peu plus à l'est, qui est Petite-Rivière-Saint-François.

M. Lessard: M. le Président, une dernière question pour confirmation. Est-ce que le ministre veut dire, parce qu'il parle du parc et du centre de ski de Petite-Rivière-Saint-François, que ce projet serait compris prioritairement dans l'entente auxiliaire qui est actuellement négociée et qui comprendrait \$80 millions? Est-ce que le ministre veut dire que c'est un projet prioritaire et compris à l'intérieur de l'entente qui est actuellement en négociation?

M. Simard: J'ai dit tout à l'heure que c'était une priorité pour nous, à l'intérieur du MTCP, du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Maintenant, je ne peux pas, ce matin, discuter de ces ententes ou de tout ce que nous avons présenté au gouvernement fédéral avant que l'entente totale soit signée. Si le député de Saguenay veut attendre quelques semaines ou le temps qu'il faut, lorsque l'entente auxiliaire sera signée, je serai très heureux de dire au député de Saguenay ce qui a été compris à l'intérieur de l'entente.

M. Lessard: M. le Président, dernière question.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Rimouski a une question supplémentaire.

M. Lessard: Est-ce qu'on attend encore la négociation sur le parc Saguenay?

Des Voix: A l'ordre!

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Rimouski, question supplémentaire.

M. Saint-Hilaire: Question additionnelle. L'an dernier, à pareille date, vous annonciez un réseau de marinas à travers le Québec le long du Saint-Laurent. L'entente avait été établie, je pense, entre le fédéral et le provincial concernant ce réseau de marinas qui devait débiter dès l'an dernier. Nous avons eu de la correspondance à ce sujet. Est-ce que, dans la nouvelle entente, ce réseau va continuer, et est-ce que les montants qui devaient être impliqués vont continuer à l'être dans le territoire du Bas-Saint-Laurent?

M. Simard: J'aimerais corriger le député dans le sens qu'il n'y a pas eu d'entente avec le fédéral. Nous devons rencontrer, à l'époque, Mme Sauvé; il y a eu changement de ministre, et il est question que nous nous rencontrions incessamment.

Pour ce qui est du projet initial du tourisme nautique au Québec, c'est une priorité qui est strictement provincial. Nous avons décidé, cette année, de mettre à la disposition des marinas qui sont incluses à l'intérieur du circuit touristique, une somme d'à peu près \$200 000. D'ailleurs, si le

député avait été présent en commission parlementaire du tourisme, de la chasse et de la pêche, il aurait pu être renseigné étant donné que les questions ont été très bien discutées.

M. Saint-Hilaire: D'abord, je ferai remarquer que le ministre a écrit l'an dernier que les marinas devaient débiter. Ma question était de savoir si le ministre a l'intention de continuer dans le domaine des marinas. Je n'ai pas besoin d'assister aux commissions parlementaires pour ce faire. Je ne peux pas faire partie de toutes les commissions.

M. Simard: M. le Président...

M. Saint-Hilaire: Réponds-donc!

M. Simard: Oui.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Chicoutimi.

M. Bédard (Chicoutimi): Question additionnelle. Dans le même ordre d'idées, il y a deux ans, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche avait annoncé son intention de procéder à la construction d'une marina sur le Saguenay, aux alentours du cap de la Trinité et du cap Eternité. Est-ce que cela demeure toujours dans le domaine des intentions ou si on n'est pas très loin du domaine des réalisations?

M. Simard: Ce ne sont pas des voeux pieux, comme le sait très bien le député de Chicoutimi.

Le système est maintenant en marche depuis tous près de deux ans. Ce qui a été fait à l'intérieur du ministère en ce qui a trait au tourisme, je pense bien que les députés devraient réaliser que c'est un programme qui est relativement nouveau; nous avons mis à ce jour tout près d'un demi-million de dollars, les études sont terminées et nous procédons. Ce ne sont plus des voeux pieux, nous y allons à fond de train. Maintenant il faut marcher selon nos moyens et les budgets que le ministère possède.

M. Marchand: Une question supplémentaire, M. le Président, à la suite de la question du député de Chicoutimi. Je voudrais faire un court préambule, M. le Président. A la dernière commission parlementaire, il a été question de la marina de Tadoussac. Le ministre a expliqué, et je poserais une question au ministre, au sujet de la rentabilité de ladite marina. Le député de Saguenay n'avait pas compris, puisqu'il s'était opposé à ladite marina de Tadoussac. Alors, est-ce que vous pourriez nous dire la rentabilité de la future marina de Tadoussac?

M. Lessard: M. le Président, j'invoque une question de privilège.

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre! A l'ordre! Une question de privilège.

M. Lessard: Je soulève une question de privilège, parce qu'actuellement on trompe l'Assemblée nationale. On brime mes droits en même temps, parce que je pense que le ministre...

M. Marchand: Relisez le journal des Débats.

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre!
Le député de Saguenay.

M. Lessard: Je pense que le ministre lui-même ne sera pas d'accord avec l'affirmation de son député. Je dois informer le député que j'ai été le premier à intervenir auprès du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour essayer de négocier une entente pour la première marina qui avait été préparée par un certain M. Gagnon. J'ai posé des questions au ministre, mais j'ai toujours été...

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, s'il vous plaît! Laissez-le terminer.

M. Lessard: ... un des promoteurs, parce que Tadoussac est l'un des endroits, je pense, bien préparés pour avoir un investissement de cette sorte. Cependant, je m'interrogeais sur les \$700 000...

M. Marchand: M. le Président, une question de règlement.

M. Lessard:... par rapport aux millions de dollars...

M. Marchand: Une question de règlement, M. le Président. Ce que j'ai dit...

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. Marchand: ... et le député de Saguenay relira le journal des Débats de la commission parlementaire et...

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre s'il vous plaît! A l'ordre! A l'ordre! Est-ce qu'il y a une réponse du ministre, de la Chasse et de la Pêche?

M. Simard: M. le Président, je réponds précisément à la question, c'est qu'il y a une rentabilité certaine, étant donné que même après six mois de fonctionnement nous avons reçu à la marina de Tadoussac tout près de 1000 bateaux-jo.ur. J'ai répondu en commission parlementaire à cette question, en précisant que, même si nous pensons que l'industrie du camping et du caravanning est peut-être une des premières au Québec, c'est que dans le tourisme nautique il y a beaucoup plus de bateaux qu'il n'y a de tentes-roulottes ou toutes sortes de véhicules sur roues.

Le député de Saguenay ainsi que les membres de la commission ont été surpris. D'ailleurs, je me suis engagé à fournir toutes les statistiques aux membres de la commission et je dois le faire par

dépôt de documents, probablement la semaine prochaine.

M. Lessard: Question additionnelle, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Blank): Dernière question additionnelle.

M. Lessard: Le ministre pourrait-il répondre à la deuxième partie de la question du député de Laurier, à savoir si le député s'est opposé à la marina de Tadoussac? Est-ce que le député de Saguenay s'y est opposé?

M. Simard: M. le Président, il faudrait que je relise les Débats, je ne peux...

M. Lessard: Soyez honnête.

M. Bédard (Chicoutimi): Soyez donc honnête! Vous venez de dire que ce n'est pas vrai. Soyez donc honnête, maudit!

M. Simard: M. le Président, je me souviens que le député de Saguenay, lors de la commission, a posé des questions très précises, à savoir pourquoi... Je crois que c'est M. Gagnon qui, enfin, a commencé la marina avec les moyens du bord et que ce sont quand même des choses extrêmement positives de sa part. Nous l'avons aidé. Il est vrai, M. le Président, que le député de Saguenay, il y a peut-être un an et demi ou deux ans, avait communiqué avec moi pour me demander d'aider ce type. C'est là que j'avais dit au député que la marina était sur un point stratégique, à l'intérieur de notre programme de tourisme nautique.

Alors, nous avons fait le maximum. Je ne peux pas dire ce matin, M. le Président, en toute honnêteté, que le député de Saguenay, finalement, a été contre la marina.

Le Vice-Président (M. Blank): Question principale, le député d'Outremont.

Déficit olympique

M. Choquette: M. le Président, ma question est destinée au ministre des Finances. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire à quel critère, lui-même et le gouvernement se sont référés ou ont obéi pour attribuer à la ville de Montréal \$200 millions du déficit olympique?

M. Garneau: M. le Président, sur ce critère qu'il avait toujours été convenu qu'une partie du déficit serait assumée par la ville de Montréal. La première hypothèse avait été de laisser à la ville de Montréal le coût des installations techniques, plus \$100 millions pour le parc olympique. Après consultation avec différents officiers du ministère des Affaires municipales et des Finances et un rapport qui a été soumis au Conseil des ministres, la décision a été prise de fixer le montant à \$200 millions, considérant que cette somme était dans

un ordre de grandeur qui pouvait être assumé par les finances de la ville de Montréal.

M. Choquette: Alors, si je comprends, M. le Président, il n'y a eu aucun critère particulier, sauf l'opinion du gouvernement qui fait en sorte que les contribuables de la ville de Montréal doivent assumer la somme de \$200 millions.

M. Garneau: M. le Président, dans les questions d'évaluation financière de cette nature, il y a énormément de place pour l'appréciation. Compte tenu de l'évaluation foncière de la ville de Montréal et du rapport de la dette avec l'évaluation révisée, nous croyons qu'il s'agit là d'une somme qu'elle est en mesure de payer.

M. Choquette: Question additionnelle, M. le Président. Le gouvernement ne s'était-il pas engagé à assumer la totalité du déficit résultant des Jeux olympiques, à l'époque où le gouvernement donnait son assentiment à l'obtention des jeux par la ville de Montréal?

M. Garneau: Non, M. le Président.

M. Choquette: M. le Président, dernière question. Devant l'étendue ou l'ampleur du désastre financier que constitue l'aventure olympique, le gouvernement ne considère-t-il pas qu'il est impératif d'ordonner une enquête sur la gestion administrative et financière de toute cette entreprise?

M. Garneau: M. le Président, il s'agit là d'une question dont la réponse ne relève pas du ministre des Finances. Je ne sais pas si mon collègue des Affaires municipales peut donner une réponse ou une opinion; pour ma part, je ne suis pas en mesure de répondre.

M. Choquette: M. le Président, ce n'est pas une opinion que je veux; je voudrais avoir une décision de la part du gouvernement, s'il est capable d'en prendre, des décisions. Alors, que ce soit le ministre des Finances ou le ministre des Affaires municipales...

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre! A l'ordre! Question supplémentaire, le député de Lafontaine.

M. Choquette: M. le Président, je n'ai pas terminé.

Le Vice-Président (M. Blank): Question supplémentaire?

M. Choquette: Oui. J'adresse ma question, dans ces conditions, au ministre des Affaires municipales qui, peut-être, nous donnera une réponse plus claire que les élucubrations du ministre des Finances.

M. Garneau: M. le Président, une réponse par le signe affirmatif ou négatif n'est pas une élucu-

bration; c'est la période des questions qui exige que nous ayons des réponses courtes et précises.

M. Choquette: Question de règlement.

Le Vice-Président (M. Blank): Avant de vous laisser soulever votre question de règlement, je vous rappelle que notre règlement dit que le ministre a le choix de répondre ou non. C'est à lui de décider.

M. Choquette: Oui, mais à l'invitation du ministre des Finances — sur la question de règlement, M. le Président — j'ai dirigé ma question au ministre des Affaires municipales. Alors, là il n'appartient pas au ministre des Finances de répondre pour le ministre des Affaires municipales. Je demande une réponse du ministre des Affaires municipales.

M. Goldbloom: M. le Président, il n'y a rien de nouveau dans tout ceci. J'ai déjà dit que, s'il y a des raisons valables de croire qu'une action quelconque a été faite contre le bien commun, il n'est pas question de ne pas faire enquête là-dessus. Effectivement, une enquête est en cours sur un aspect du grand dossier olympique.

En ce qui concerne les transactions financières, j'ai également indiqué que nous avons l'intention de faire progressivement la lumière là-dessus et, effectivement — j'aurai l'occasion de compléter, plus tard, une réponse que j'ai commencé à donner, au cours de la semaine, à des questions du député de Lafontaine — il y a un examen des contrats qui se poursuit. Il y a des contrats qui ont été envoyés au Conseil du trésor pour approbation; il y en a d'autres qui n'ont pas encore été envoyés, parce que la régie n'en est pas encore satisfaite. Alors, progressivement, on va faire la lumière aussi complètement que possible sur les transactions financières qui nous ont menés à la situation que l'on connaît.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Lafontaine a une question additionnelle?

M. Léger: Question supplémentaire, M. le Président. Le ministre des Affaires municipales peut-il nous dire si l'aspect qu'il vient de mentionner, qui fait l'objet d'une enquête, est l'aspect du coût des matériaux achetés, dont je faisais mention hier, ou si c'est l'aspect particulier de certains contrats, les quinze contrats à grands points d'interrogation?

M. Goldbloom: M. le Président, si vous me le permettez, je fournirai en réponse au député de Lafontaine la réponse que je me réservais de donner à la fin de la période des questions, selon nos habitudes. Il m'a posé des questions sur certains contrats. Je voudrais lui répondre précisément sur deux de ces contrats, dont le premier concerne la compagnie Schockbéton. Il y a effectivement un différend qui existe entre la compagnie et la régie et la question est en négociation présentement. Alors, puisqu'il y a une négociation qui se pour-

suit, je ne suis pas en mesure d'aller dans les détails.

Deuxièmement, un contrat qui n'existe pas, celui avec l'architecte Roger Taillibert, là aussi il y a des négociations qui se poursuivent, il y a un dossier qui a été compilé à la Régie des installations olympiques et qui permettra, je crois, d'arriver à une entente avec M. Taillibert au cours des prochaines semaines.

Il y a eu des contacts répétés avec les représentants de M. Taillibert et cela de la part de représentants attirés de la régie. Troisièmement, quant aux contrats en général, il y en a eu 110 dont la régie a hérité de la ville de Montréal et, en chiffres ronds, 90 ont été approuvés par la régie, ont été envoyés au Conseil du trésor et approuvés par celui-ci. Il reste une vingtaine de contrats toujours sous examen. Au fur et à mesure que la régie complétera son examen, elle expédiera au Conseil du trésor, pour approbation, chacun de ces contrats.

Enfin, M. le Président, le député de Lafontaine m'a demandé hier si ces documents peuvent être rendus publics. Je voudrais lui répondre oui; les contrats qui ont été approuvés par le Conseil du trésor sont accessibles, et nous avons déjà offert aux journalistes de venir au bureau de la régie consulter ces contrats; le volume de documents est tel que j'aurais une hésitation à dire que nous déposerons ces documents en Chambre. Mais le député de Lafontaine et tout autre député sont invités à se rendre aux bureaux de la régie. Il suffit de prendre contact avec le président, M. Claude Rouleau, pour convenir d'un moment pour aller voir les contrats qui ont été signés.

M. Léger: Question supplémentaire, M. le Président. Il serait peut-être bon aussi, à la commission parlementaire que le ministre nous a promise hier, que M. Rouleau vienne nous expliquer beaucoup de choses là-dedans, il est au courant. Ma question supplémentaire est la question que j'ai posée hier et à laquelle le ministre n'a peut-être pas eu l'occasion de répondre tantôt: Est-ce qu'il est exact que les firmes Formco et Sepa Levage exigent des sommes additionnelles de la régie à cause de la décision du gouvernement de ne pas terminer la construction du mât du stade avant les Olympiques? Est-ce qu'il y a d'autres contrats, à d'autres firmes, qui pourraient aussi exiger des sommes du fait qu'on ne termine pas le mât avant les Jeux olympiques?

M. Goldbloom: M. le Président, je n'ai pas encore obtenu de précisions sur les deux contrats auxquels fait allusion le député de Lafontaine mais je peux vous dire que, de façon générale, là où il y a des augmentations, des montants consentis à des compagnies, c'est parce que le volume de travail a aussi été augmenté. Alors, le dépassement est par rapport à un travail additionnel qui a été jugé nécessaire. Je chercherai des précisions sur les deux contrats mais si ce sont des contrats qui ont déjà été approuvés, ils sont disponibles aux bureaux de la régie pour être consultés.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de...

M. Léger: Question additionnelle, M. le Président, une dernière. Hier encore, j'ai posé cette question au ministre. Il avait déjà affirmé qu'il enquêterait sur le coût des matériaux achetés et spécialement sur les \$460 la verge cube de ciment, alors que le prix était de \$100 la verge cube, et aussi au sujet de l'utilisation de la machinerie lourde; alors, au sujet du ciment, du béton et de la machinerie lourde qui a été utilisée à un prix excessif, contrairement au prix normal.

M. Goldbloom: M. le Président, cette affirmation a été faite, à ma connaissance, pour la première fois à une émission télédiffusée au réseau anglais de Radio-Canada, il y a plusieurs semaines. Je n'ai pas d'analyse précise de cette question de la part de la régie, et je n'ai pas la compétence moi-même pour en juger. Il faudra que j'attende une expression d'opinion de la part de la régie.

Mais il va sans dire que si des montants ont été versés pour des matériaux, le béton en l'occurrence, c'est à l'intérieur d'un contrat quelconque. Je n'ai pas encore l'identité du ou des contrats au sein duquel ou desquels pourraient se retrouver les montants que l'on juge exagérés pour le coût des matériaux.

M. Léger: ...en commission parlementaire de toute façon.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Papineau.

Schéma d'aménagement de la CRO

M. Assad: Ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales. Depuis le dépôt du schéma d'aménagement par la Communauté régionale de l'Outaouais, à l'intérieur de ce schéma, il y a un corridor récréatif qui a été prévu. Je voudrais que le ministre puisse informer non seulement la Chambre mais peut-être certains dirigeants municipaux de la région qui ont l'impression que pour la majeure partie de ce corridor récréatif, sinon pour la totalité, les expropriations vont être payées par le gouvernement provincial.

M. Goldbloom: M. le Président, le schéma régional de la Communauté régionale de l'Outaouais est présentement, comme l'a souligné l'honorable député de Papineau, un document de travail qui est soumis à une consultation publique et qui ne sera adopté en définitive que vers la fin de l'année, au cours de l'automne probablement. Il n'y a donc pas de décision possible sur ce qui est un document de travail. Mais je dois lui dire clairement que le gouvernement n'a pas, dans ses propres programmes, un chapitre qui prévoit l'acquisition par expropriation ou autrement d'un corridor récréatif dans la région de l'Outaouais.

La seule réserve que j'ajouterais, c'est qu'évidemment il existe dans l'Outaouais un organisme

qui s'appelle la Société d'aménagement de l'Outaouais, qui a un financement fourni par le gouvernement du Québec. Il est possible que la Société d'aménagement de l'Outaouais décide, à un moment donné, d'utiliser ses ressources fournies par le gouvernement pour élargir ses territoires sous administration qui sont utilisés à des fins récréatives et industrielles. Si tel est le cas, ce serait une décision de la société d'aménagement avec les sommes consenties régulièrement et non pas avec une contribution spéciale pour l'acquisition de ce corridor.

M. Assad: Une question additionnelle. Si je comprends bien, M. le ministre — c'est un point assez important — si on regarde le budget de la Société d'aménagement de l'Outaouais, elle n'a certainement pas les moyens de se permettre de faire des expropriations qui vont monter peut-être à \$10 millions, \$12 millions et \$15 millions. Mais cette question semble traîner. Est-ce que peut-être votre ministère pourrait aviser la société d'aménagement que, si elle prend une initiative, elle va être obligée de faire la preuve qu'elle va avoir les ressources nécessaires pour faire ces expropriations?

M. Goldbloom: M. le Président, je n'ai eu aucune conversation à ce sujet avec les dirigeants de la Société d'aménagement de l'Outaouais. Le député de Papineau a raison, les ressources consenties annuellement à la Société d'aménagement de l'Outaouais ne suffiraient pas pour lui permettre d'acquiescer tout ce qui est prévu dans ce schéma provisoire.

Alors, dans la situation actuelle, je suis obligé de conclure que ni au niveau du gouvernement dans ses programmes budgétaires de cette année, ni dans le budget accordé à la Société d'aménagement de l'Outaouais n'existe-t-il l'argent nécessaire pour acquiescer le corridor récréatif en question.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Chicoutimi et, après cela, le député de Beauce-Sud, avec des questions supplémentaires limitées.

Rénovation urbaine à Chicoutimi

M. Bédard (Chicoutimi): Seulement une question supplémentaire, normalement, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires municipales. La semaine dernière, le Regroupement humanitaire de Chicoutimi, solidairement avec d'autres groupes, m'a fait parvenir — et il était indiqué qu'en même temps il le faisait parvenir au premier ministre du Québec et au ministre des Affaires municipales — un dossier complet concernant la rénovation urbaine d'une partie du secteur ouest de la ville de Chicoutimi où il existe des problèmes majeurs, pour de nombreuses familles, en termes de relogement étant donné la rénovation urbaine.

Je voudrais savoir si le ministre a pris connaissance de ce dossier et s'il se propose, si

c'est le cas, de poser des gestes précis concernant ce problème humain de relocalisation.

M. Goldbloom: M. le Président, je suis au courant du problème. Il y aura une action qui sera prise cette année, une première étape d'intervention pour permettre la relocalisation des personnes et familles qui doivent être déplacées ou qui ont déjà été déplacées par le début de cette rénovation urbaine. Nous allons établir un programme raisonnable par étapes pour aider à résoudre un problème qui existe depuis un certain temps dans Chicoutimi.

M. Bédard (Chicoutimi): M. le Président, question additionnelle. Ce dossier qui m'a été transmis, et qui est sûrement entre les mains du ministre des Affaires municipales ou du premier ministre, était accompagné d'une pétition de plus de 5000 personnes explicitant des demandes très précises et exigeant des actions précises de la part du gouvernement et de la part du ministère des Affaires municipales. Je voudrais savoir si le ministre se propose de prendre position ou s'il est en mesure de prendre position sur ces demandes explicites — en dehors de la rénovation urbaine — qui étaient faites par ces citoyens et ces organismes.

M. Goldbloom: M. le Président, je crois avoir pris position par ma première réponse. Je suis au courant de cette pétition, mais je ne l'ai pas encore eue personnellement sous les yeux. Sans doute qu'elle a été reçue et qu'elle est sous examen au sein du ministère, avant de m'être remise. Quand nous aurons fait l'analyse des demandes précises, nous serons en mesure de fournir une réponse précise. Mais, dans l'intervalle, je donne une réponse qui, tout en étant générale est quand même précise: Nous allons fournir un nombre raisonnable d'unités de logement pour permettre le démarrage d'un processus qui est impossible sans la fourniture d'un certain nombre d'unités de logement. Maintenant, il faudra une programmation pour compléter cela au cours d'une période raisonnable.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Beauce-Sud...

M. Bédard (Chicoutimi): M. le Président, une dernière.

Le Vice-Président (M. Blank): Dernière.

M. Bédard (Chicoutimi): Quant aux autres demandes faites par ces groupes de citoyens, le Regroupement humanitaire de Chicoutimi, de même que par les organismes qui lui étaient solidaires, est-ce que je peux m'attendre à ce que le ministre en prenne personnellement connaissance — puisqu'il me dit qu'il ne l'a pas fait jusqu'à maintenant — le plus rapidement possible, et que je puisse m'attendre à avoir une réponse, peut-être la semaine prochaine, sur cette question?

M. Goldbloom: Oui, M. le Président, dans un délai raisonnable.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Beauce-Sud.

M. Roy: M. le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre, messieurs!

Nouvelle fiscalité municipale

M. Roy: Dans le discours du budget, le ministre des Finances a annoncé un nouveau champ fiscal pour les municipalités, soit l'imposition d'une taxe sur la vente des propriétés. J'aimerais demander au ministre, étant donné qu'il a annoncé lui-même le dépôt d'un projet de loi prochain, si ce projet de loi va être rétroactif à partir du moment où le ministre l'a annoncé dans le discours du budget ou si ce projet de loi, ou cette loi, lorsqu'elle sera votée, entrera en vigueur le jour de sa sanction, comme c'est l'habitude.

M. Garneau: M. le Président, pour la question de la taxation sur les transferts à des non-résidents, la loi est entrée en vigueur à partir du 11 mai dernier. Pour ce qui est des transferts du nouveau champ fiscal ouvert aux municipalités, la loi entrera en vigueur le jour de sa sanction. Mais elle sera effective uniquement si les municipalités décident d'entrer dans ce champ de taxation.

M. Roy: Est-ce que le ministre des Finances pourrait prendre certaines dispositions avec le ministre de la Justice de façon que les notaires et les bureaux d'enregistrement... Il semble y avoir une certaine confusion de ce côté, parce qu'on nous a donné des renseignements voulant qu'on obligerait déjà les notaires, dans certains bureaux d'enregistrement, d'accompagner chaque transaction d'une formule qui doit être remplie à ce moment-ci. J'aimerais que le ministre des Finances, pour la bonne gouverne et la marche des affaires normale au Québec, soit bien clair là-dessus, soit bien précis de façon que partout au Québec on sache exactement à quoi s'en tenir.

M. Garneau: Le lendemain du discours sur le budget, il y a eu une certaine commotion ou encore certaines hésitations en ce qui regarde l'enregistrement de transferts de propriété. Les officiers de mon ministère ont communiqué avec ceux de la Justice et leur collaboration a été entière pour aviser les régistres des nouvelles procédures. On m'informe que le malaise qui a existé tout de suite après le discours du budget serait, en grande partie, corrigé. Évidemment, comme la loi sur les transferts aux non-résidents entre en vigueur à partir du 11 mai, il faut, quand même, lorsqu'un transfert est enregistré, qu'il y ait un document qui indique que la personne qui se porte acquéreur de la propriété est un résident, de

telle sorte qu'il y a au moins une formule qui doit être remplie et complétée, qui atteste, dans les documents du régistreur, que le nouvel acquéreur est un résident. C'est tout simplement une formule qui ne me paraît pas très compliquée et qui n'a pas d'autre but que de déclarer que le nouvel acquéreur est résident.

M. Roy: Dernière question additionnelle. Concernant la première partie de la déclaration du ministre au sujet des non-résidents, j'aimerais demander au ministre quand il entend déposer cette loi à l'Assemblée nationale, parce que, dans tout projet de loi, il y a des sanctions, il y a certaines dispositions, il y a certains pouvoirs de réglementation. Je pense que ce serait de la plus haute importance, étant donné qu'elle est déjà en vigueur. C'est une loi qui est déjà en vigueur, une loi que nous ne connaissons pas; nous en connaissons seulement les objectifs. Le ministre a-t-il l'intention de la déposer ces jours-ci?

M. Garneau: La loi, évidemment, sera déposée par mon collègue du Revenu. Les informations qu'il me transmet sont à l'effet que ce serait le 4 juin que la loi serait déposée. Il y a certaines dispositions techniques qui doivent être complétées par le comité de législation, de telle sorte qu'il m'indique que ce serait le 4 juin.

Le Vice-Président (M. Blank): Il y a une question à laquelle le ministre de l'Éducation veut répondre.

Elections scolaires sur l'île de Montréal

M. Bienvenue: Merci, M. le Président. Le député de Lafontaine m'avait demandé, il y a trois ou quatre jours, comment le gouvernement pourrait contourner l'article 616 de la Loi de l'instruction publique, qui décrète qu'il devrait y avoir des élections scolaires sur l'île de Montréal en juin comme dans le reste du Québec. La question était bien posée. La réponse à cela, c'est que nous déposerons devant la Chambre, dans les toutes prochaines semaines, un projet de loi très court qui aura deux effets, qui poursuivra deux objectifs: 1) de reporter à plus tard le délai déjà prescrit par la loi au Conseil scolaire de l'île de Montréal pour faire son rapport sur la restructuration scolaire; 2) de reporter à juin 1977 la date des élections scolaires sur l'île de Montréal, qui devaient avoir lieu en juin prochain.

M. Léger: Question supplémentaire. Le ministre, j'en suis certain, a intérêt à ce que les parents soient de plus en plus impliqués dans le domaine scolaire. Est-ce que le ministre est au courant qu'aux dernières élections, en 1973, 72% des commissaires ont été élus par acclamation? Il y a donc une absence d'intérêt totale et même quatre commissaires ont été nommés d'office par le gouvernement.

Le ministre peut-il nous assurer que les pro-

chaines élections seront annoncées non seulement parce que la loi le permet, mais que ce sera publicisé de façon que les parents soient davantage au courant? Deuxièmement, concernant la restructuration scolaire, est-ce que le ministre peut nous assurer que le conseil scolaire de l'île aura présenté son projet de restructuration pour la date qu'il vient de nous donner comme possible?

M. Bienvenue: Je donne la première assurance au député de Lafontaine. Pour ce qui est de la deuxième question, est-ce que je puis l'assurer que le conseil scolaire produira son rapport à la nouvelle date prévue, évidemment, il y a un élément qui m'échappe, c'est que je ne suis pas ces gens-là? J'ai bien dit à ces gens-là qu'il faudrait qu'ils respectent le nouveau délai.

Le Vice-Président (M. Blank): A l'ordre! Avant de passer aux affaires du jour, le député de Beauce-Sud m'a avisé d'une question de privilège qu'il pense devoir intéresser tous les députés.

Question de privilège

M. Fabien Roy

Stationnement au parlement

M. Roy: M. le Président, je n'ai pas pu vous donner le délai prévu à l'article 49 de notre règlement à l'effet qu'on doit vous aviser une heure avant le début de nos travaux parlementaires. Je désire tout simplement vous signaler et aviser les responsables de cette Assemblée nationale que, ce matin, on m'a empêché d'approcher avec mon automobile du parlement et que j'ai dû aller stationner mon automobile à un demi-mille d'ici.

On pourra rire tant qu'on voudra.— M. le Président, ce n'est pas drôle.— Vous pouvez rire tant que vous voudrez. Je comprends que cela peut peut-être faire l'affaire de quelques-uns, mais je tiens à vous signaler que ceci aurait pu arriver à d'autres. Il y a des dispositions, dans l'article 66 de la Loi de la Législature, suivant lesquelles des mesures doivent être prises pour ne pas empêcher les membres de l'Assemblée nationale d'accomplir leurs fonctions et leur devoir.

Ma première responsabilité, ce matin, c'était d'être ici à dix heures. Je demande donc, étant donné les circonstances, que le ministère des Travaux publics et les personnes responsables ainsi que le ministère de la Justice prennent les mesures qui s'imposent de façon qu'on puisse se rendre à nos bureaux, à l'Assemblée nationale, pour accomplir notre devoir et vraiment remplir le rôle que nos électeurs nous ont confié.

Le Vice-Président (M. Blank): Je transmettrai l'information au président de la Chambre, la semaine prochaine.

Affaires du jour.

Travaux parlementaires

M. Levesque: M. le Président, mardi matin, le 25 mai à compter de dix heures trente, deux

commissions vont siéger. Si on pouvait écouter, peut-être que cela aiderait les commissions à être un peu plus complètes. A la salle 81-A, la commission des richesses naturelles et des terres et forêts se réunira aux fins d'entendre les administrateurs de SOQUIP. A la salle 91-A, la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement poursuivra l'étude des crédits du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Donc, mardi prochain, à compter de dix heures trente précises, deux commissions siégeront. Le salon rouge n'étant pas disponible, il n'y aura que deux commissions. Ce matin, nous allons étudier le projet de loi no 35 en deuxième lecture, Loi modifiant la charte de la Société générale de financement du Québec. Pendant ce temps, et j'en fais motion, M. le Président, la commission de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales poursuivra l'étude des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales.

Le Vice-Président (M. Blank): Cette motion est-elle adoptée? Adopté.

M. Levesque: A la salle 81-A.

Le Vice-Président (M. Blank): Cette commission peut siéger à la salle 81-A.

M. Levesque: Article 14), M. le Président.

Projet de loi no 35

Deuxième lecture

Le Vice-Président (M. Blank): Le ministre de l'industrie et du Commerce propose la deuxième lecture du projet de loi no 35, Loi modifiant la charte de la Société générale de financement du Québec.

M. Guy Saint-Pierre

M. Saint-Pierre: M. le Président, le lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ce projet de loi et en recommande l'étude à la Chambre. En portant le projet de loi no 35 à l'attention des parlementaires, je serai extrêmement bref, un peu comme nous l'avons fait lors de l'étude du projet de loi qui a touché la société SIDBEC. La commission plénière nous donnera l'occasion d'obtenir tous les détails pertinents sur ce projet qui nous concerne, en particulier celui du groupe Donohue-Saint-Félicien. Comme dans le cas de SIDBEC, la commission plénière nous permettra à la fois d'entendre les administrateurs de la Société générale de financement nous donner des précisions sur les ententes qui sont intervenues entre les partenaires dans ce projet, sur son coût de financement, son coût de réalisation, mais également nous permettra, compte tenu du fait que l'assemblée générale de la Société générale de financement a eu lieu il y a quelques semaines, de passer en revue l'action de la SGF et d'obtenir, pour les parlementaires, toutes les précisions né-

cessaires pour la bonne compréhension de l'action de cette société d'Etat.

Nous avons annoncé, il y a un mois, un projet de plus de \$300 millions dans la région de Saint-Félicien pour la construction d'une usine de pâte kraft, associant la Société générale de financement par le biais d'une de ses filiales, la compagnie Donohue Limitée. Cette annonce mettait un terme à plusieurs années d'efforts, de la part du gouvernement et de représentants du secteur privé, pour mettre au point un projet industriel intéressant permettant d'utiliser les ressources forestières d'une des dernières forêts domaniales de la province de Québec.

Finalement, après des études complexes et approfondies, des discussions multiples, nous avons défini le niveau de rentabilité du projet et mis au point une structure de financement qui associe deux paliers de gouvernement et des partenaires du secteur privé.

Ce projet nécessite des investissements de \$300 millions amenant la création de 1700 nouveaux emplois au Lac-Saint-Jean; \$50 millions sont fournis à titre de subventions par le gouvernement. Le Québec, \$20 millions pour sa part et le gouvernement du Canada, \$30 millions pour sa part, par le truchement d'un entente auxiliaire sur le développement économique régional.

La Société générale de financement, par sa filiale Donohue, contrôlera à près de 60% les actifs et les actions votantes de cette nouvelle entreprise de taille mondiale. Elle devra fournir \$42 millions, au départ, tandis que le partenaire du secteur privé, la compagnie B.C. Forest Products, investira dans le capital-actions \$28 millions. La SGF prêtera également à Donohue-Saint-Félicien, comme l'indique le projet de loi, la somme de \$15 millions et le reste du financement sera obtenu sur les marchés publics, tant américain que canadien. Nous avons d'ailleurs reçu l'assurance d'une collaboration intéressante sur ce plan de la part des sociétés possédant des capitaux importants et qui assurent, à toutes fins pratiques, le financement à long terme de l'ensemble du projet.

Avant de formaliser ce financement cependant, l'étude, par l'Assemblée nationale, du projet de loi 35 est cependant nécessaire pour établir l'ensemble des autorisations qui complètent celles déjà obtenues des conseils d'administration, à la fois de la société Donohue et de la société B.C. Forest Products.

Le projet Donohue nous paraît comporter toutes les garanties de succès. Au plan de la rentabilité et malgré des coûts de construction beaucoup plus élevés que ceux qui ont pu être assumés, il y a une dizaine ou une vingtaine d'années, par la plupart des entreprises de pâtes et papiers au Québec, l'expertise et l'analyse des marchés des deux partenaires actuels, Donohue et B.C. Forest Products, nous assurent des débouchés constants pour la majeure partie de la production et une rentabilité qui, sans être excessive, mais qui, compte tenu des subventions importantes qui ont été consenties, est néanmoins supérieure au coût d'acquisition du capital.

Quant à la ressource forestière, elle est abondante et de qualité remarquable, particulièrement dans le secteur sud, et la collaboration du ministère des Terres et Forêts nous assure une stabilité d'approvisionnement indispensable à des coûts prévisibles et raisonnables.

Au plan de la protection de l'environnement, l'usine sera dotée des mécanismes antipollution les plus étanches jamais mis en place au Canada et répondra à toutes les normes des services de protection de l'environnement du Québec, mais également aux normes du gouvernement fédéral en ce qui touche les usines de pâtes et papiers. Nous sommes d'ailleurs prêts à envisager toute mesure supplémentaire qui nous sera suggérée par les organismes responsables qui ont décidé, compte tenu de la valeur de l'ouananiche — un poisson qui a un intérêt touristique important pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean — de mettre en place des mécanismes de surveillance de l'ensemble du comportement biologique de la rivière. Ainsi, constamment, au cours de l'évolution du dossier, nous pourrions voir si des imprévus ou des surprises pourraient survenir sur le plan écologique.

Encore une fois, j'insiste sur les \$10 millions consentis à ce seul chapitre des mesures de protection de l'écologie, de même que l'expérience acquise par la compagnie B.C. Forest Products, dans des projets récents, dans des rivières de la Colombie-Britannique, rivières qui, elles aussi, reçoivent des quantités abondantes de saumon du Pacifique à chaque année, saumon qui a une certaine analogie avec l'ouananiche. Cela nous permet de penser que, en plus de satisfaire aux normes de protection de l'environnement, les mesures envisagées n'auront aucun effet désastreux quant à l'intérêt touristique que peut représenter la ouananiche pour l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En fait, d'après les observations déjà effectuées tant sur les rivières à saumon de la Colombie-Britannique que sur les autres habitats naturels du lac Saint-Jean, ce poisson survit à des conditions écologiques beaucoup plus difficiles que celles du projet Donohue. Nous sommes convaincus que le projet — un projet essentiel au progrès économique de la région — lui laissera tout l'espace vital souhaitable.

Le projet mérite notre appui pour trois raisons: sur le plan sectoriel, sur le plan régional et sur le plan humain. Sur le plan sectoriel, il s'agit là d'une présence encore plus déterminante des Québécois, par l'une des filiales longtemps associée à l'ensemble de notre population, la compagnie Donohue, et qui, dans ce cas-ci impliquent sur le plan sectoriel une transformation accrue d'une des richesses les plus abondantes du Québec, la forêt.

L'usine, capable de faire face à une concurrence sur le plan mondial et dont près de 95% de la production sera écoulé sur des marchés extérieurs du Canada, nous donne donc une transformation accrue de la richesse naturelle, contribuant à créer des emplois fort intéressants, du

type que nous recherchons, c'est-à-dire des emplois où le niveau de productivité, le niveau de salaire dépasse les moyennes de l'entreprise manufacturière au Canada.

Sur le plan régional, bien sûr, le projet ne se situe pas dans la région de Montréal ou dans d'autres régions qui ont pu bénéficier, au cours des dernières décennies, de l'industrialisation poussée qui a marqué des transformations profondes dans l'ensemble de la province. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est bien reconnue pour le dynamisme de sa population qui, malgré un certain éloignement, malgré les distances et les handicaps très considérables qu'elle doit surmonter, n'hésite jamais — et elle nous en a fourni des témoignages nombreux — à mettre tous les efforts voulus pour être capable, non seulement de montrer le dynamisme de la collectivité, mais faire preuve d'ingéniosité pour mettre au point des formules nouvelles qui lui donnent, sur le plan économique, l'espérance qu'au cours des prochaines années elle pourra garder la jeunesse qui la caractérise et, en même temps, compte tenu des installations importantes que le gouvernement a consenties dans le secteur de l'éducation, tant au niveau des écoles polyvalentes régionales qu'au niveau des CEGEP et des universités, être capable de fournir à cette population des débouchés nombreux qui évitent à celle-ci d'avoir la pénible tâche de s'expatrier vers des grands centres urbains, mais plutôt de rester dans sa région, compte tenu du fait que la société lui a donné les moyens de contribuer elle-même à fournir des bâtisseurs de sa région.

D'ailleurs, ce métier, cette vocation de bâtisseurs dans la région fera, j'en suis certain, un heureux mariage avec la volonté même de cette compagnie Donohue dont j'aurai l'occasion d'expliquer un peu plus loin les progrès remarquables au cours des dernières années et qui, malgré la présence de géants alentour d'elle, a été capable de maintenir cette réputation de qualité, tant dans la nature des produits que dans la rentabilité, non seulement cette année, mais tout au cours des dernières décennies, indiquant, à la fois au niveau des ventes et de la rentabilité, des progrès constants.

Sur le plan régional, M. le Président, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail inlassable du député de Roberval, le vice-président de l'Assemblée Nationale, qui, tout au long de l'évolution de ce dossier, par un travail acharné, par une discrétion qui peut être difficile, à l'occasion, mais qu'il a su constamment maintenir, et par un rôle d'animateur, a été capable à la fois de contenir des forces vives sur le plan régional, mais en même temps de bien les orienter dans un sens constructif, dans un sens positif. Il a pu être un élément fort valable qui nous a permis de mener à terme un projet. Nous savons que nous parlions du projet de Saint-Félicien depuis plus de cinquante ans. Nous savons même qu'au cours des dix dernières années, avec d'autres gouvernements et avec beaucoup d'efforts et beaucoup de sincérité, j'en suis certain, nous étions venus avec

d'autres compagnies très près de réaliser le projet, mais des éléments qui sont survenus en cours de route ont toujours causé une certaine déception dans la population.

Je pense que les plus crédules dans le moment voudront toujours attendre de voir la fumée cracher ou sortir des cheminées avant de croire que le projet se réalise, mais comme le disait lui-même le député de Roberval, on ne commence jamais à bâtir des usines par les cheminées. Il y a des étapes plus importantes et sûrement l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée Nationale du projet de loi 35 est une étape qui indique jusqu'à quel point il ne s'agit ni d'un ballon politique ni d'un rêve de polichinelle, mais qu'il s'agit bien d'une volonté politique gouvernementale.

Avec la collaboration du député de Roberval, de mes nombreux collègues intéressés sur le plan du développement régional, bien sûr, le premier ministre lui-même, mais également le ministre des Finances, le ministre des Terres et Forêts et le vice-premier ministre, responsable de l'Office de planification et de développement, qui, tout au long de ce dossier, comme dans tous les dossiers — on ne construit pas ici une petite épicerie sur le coin de la rue; on construit un projet de \$300 millions qui, dans le secteur économique, doit reposer sur des assises solides — n'ont pas hésité à consacrer tous leurs efforts pour le faire progresser.

Troisièmement, M. le Président, le projet mérite notre appui, parce que, sur le plan humain, il signifie une présence accrue des Québécois francophones, par le biais de la compagnie Donohue, dans notre activité économique. J'ai déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de situer le contexte de l'action économique du gouvernement. Comme le disait très justement, il y a quelque temps, le ministre des Finances, il ne s'agit pas pour nous de s'enfermer dans des idéologies qui peuvent alimenter des débats de salon, mais qui ne répondent pas aux besoins réels des gens. Il nous faut à la fois — ce qui semble, quand même, une marque de commerce du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir — être réformistes et réalistes, tant sur le plan économique que sur le plan social et culturel.

A cet égard, je pense qu'il nous faut voir l'évolution des conjonctures économiques et être capables de réaliser quelles sont les contraintes qui peuvent s'imposer et qui peuvent, à l'occasion, limiter l'action du gouvernement dans certains secteurs. Cela dit, cependant, je ne pourrais souscrire à la thèse de ceux qui veulent nous faire croire que, sur le plan économique, nous n'avons aucun plan, aucune idée. Je répète de nouveau que cet objectif d'une présence accrue des Québécois francophones dans notre vie économique est un objectif majeur pour nous et nous tentons, par tous les moyens possibles et raisonnables, d'y donner suite. Nous ne le faisons pas à partir d'idéologies, mais nous le faisons par trois volets qui sont concrets.

Je voudrais prendre deux minutes de la Chambre pour en parler, car toutes les actions du gouvernement — et le récent budget en est une

preuve éloquent — veulent montrer que ces volets sont constamment à notre esprit. D'une part, une aide à la petite et à la moyenne entreprise, à l'entreprise d'ici qui exprime notre dynamisme et notre vocation particulière. Nous encourageons les initiatives du secteur privé qui, particulièrement dans le domaine manufacturier, est surtout celui qui a donné jusqu'ici la ligne de fond de notre action, mais qui, à l'occasion, peut prendre la forme d'une association avec le mouvement coopératif qui a des bases solides dans l'ensemble de nos régions.

Deuxième volet de cette action, intégration des entreprises multinationales. Cette intégration veut reconnaître le rôle positif que peuvent jouer les entreprises multinationales, qui sont porteuses d'un réseau peut-être plus important que les universités pour la dissémination des connaissances technologiques et qui, au niveau de la distribution, peuvent être des canaux indispensables pour offrir à nos petites et moyennes entreprises, par le biais de la sous-traitance, des courroies de transmission, des courroies de relais de leur propres produits.

Troisième volet, donc, également, de cet objectif de présence accrue des Québécois francophones dans notre vie économique, par la présence et l'action directe, mais dans un contexte réaliste, des sociétés d'Etat dans la vie économique elle-même. Certains, dans le passé, ont pu concevoir des structures dans le secteur économique pour l'intervention de l'Etat. D'autres gouvernements avant nous ont pu voter beaucoup de législations qui, par des projets de loi, ont mis en place des structures, des organismes paragouvernementaux qui ont pu concrétiser l'action du gouvernement dans la vie économique. Mais je pense qu'il faudra reconnaître au gouvernement Bourassa d'avoir, depuis sept ans, malgré les affirmations à la fois démagogiques et contraires, donné des ressources financières et d'avoir agi concrètement pour faire vivre ces structures que la décennie des années soixante nous avait données.

Je ne voudrais pas faire un calcul, mais ceux qui voudront le faire se rappelleront que, si nous prenons la société d'Etat qui est devant nous actuellement, la Société générale de financement, eh bien! la décennie soixante-dix aura vu un effort beaucoup plus grand sur le plan financier pour l'épauler dans ses initiatives que tout ce qui a pu être fait avant. Je dirai même qu'au cours des deux ou trois dernières années — on n'a qu'à avoir à l'esprit le dernier projet de loi de la SGF qui lui donnait \$25 millions additionnels et celui qui est étudié ici qui lui donne, au total, environ \$42 millions additionnels — on lui a donné des ressources substantiellement plus grandes que ce qui avait pu être donné au début.

Cela avait été donné par ceux qui, aujourd'hui, veulent se donner — je ne parle pas des gens sur le plan politique, eux, on les entend moins parler, ceux qui étaient les technocrates à l'époque et qui, aujourd'hui, sont sur le plan politique — le mérite de tout ce qui a pu être fait dans le secteur des sociétés paragouvernementales.

M. le Président, le projet, également, comme je l'ai mentionné, nous permet, sur le plan économique, d'atteindre deux autres objectifs qui animent constamment l'action du gouvernement québécois, à savoir: réduire nos disparités régionales non seulement entre Montréal et d'autres régions du pays mais également à l'intérieur même de la province de Québec. A ce titre, le projet de SIDBEC, qui se réalise largement dans la région du Nord-Ouest québécois, de même que celui que nous avons devant nous, Donohue, dans la région du Lac-Saint-Jean, et d'autres projets sur lesquels le gouvernement travaille, montre jusqu'à quel point il est faux de prétendre que l'action du gouvernement se limite à des interventions — j'exagère un peu — presque au coin de Peel et Sainte-Catherine, à Montréal.

Il y a un équilibre heureux. Je pense que lorsqu'on analyse l'ensemble de nos actions, de nos interventions, on voit que tous les efforts sont faits pour assurer à chacune des régions du Québec une vie propre, une vie qui a, bien sûr, des contraintes, comme Montréal a des contraintes, mais qui n'est pas l'objet d'une trahison de la part du gouvernement vis-à-vis de la vocation de ces entités régionales.

Un deuxième objectif, non pas secondaire mais qui anime également le gouvernement, est la transformation des richesses naturelles. Il va sans dire, sans prendre beaucoup de temps de cette Chambre, qu'on peut facilement voir qu'il s'agit là d'une première phase d'un projet qui nous aide à transformer une richesse renouvelable. J'insiste pour dire que la forêt est une richesse renouvelable lorsqu'elle est bien exploitée. Une fois cette première phase terminée, nous pourrions, dans d'autres temps, revenir à la charge pour examiner d'autres phases dans ce projet, particulièrement la transformation de la pâte kraft blanchie en des produits plus finis, que ce soit dans le secteur du papier journal, du papier peint ou d'autres secteurs que la compagnie Donohue aura pu identifier comme présentant un certain intérêt pour le Québec.

On me permettra, M. le Président, de profiter de l'occasion pour souligner brièvement les importants progrès de la SGF depuis trois ou quatre ans. En 1975, l'avoir des actionnaires — nous sommes 6 millions d'actionnaires dans la SGF — s'élevait à \$76 millions et notre fonds de roulement à près de \$60 millions. Le rendement général de la SGF marqué en 1975 est de 21,2% sur l'avoir moyen de l'actionnaire. Le chiffre d'affaires consolidé est passé de \$313 millions en 1974 à près de \$400 millions en 1975.

Dans l'ensemble, donc, la SGF affiche une situation très saine. La plupart de ses filiales ont connu, en 1975, des succès d'exploitation qui en font des leaders naturels dans leurs secteurs respectifs. A ce sujet, il est particulièrement éloquent de considérer les progrès remarquables de la Société Donohue elle-même qui, constamment, au cours des dix dernières années, a vu d'une façon régulière et soutenue son chiffre d'affaires augmenter et, en particulier, ses profits augmen-

ter. Je rappelle que, l'an dernier, sur un chiffre d'affaires qui était passé, en 1974, à \$51 millions de ventes et qui avait atteint, au 31 décembre 1975, \$58 millions de ventes, la société avait réalisé des bénéfices nets, après impôt, de \$6,8 millions. Effectivement, lorsqu'on regarde le rendement sur l'équité à l'intérieur de la Société Donohue et qu'on le compare à toutes les autres sociétés canadiennes, on voit que celle-ci est nettement en tête de liste parmi les autres sociétés qui, pour différentes raisons, ont pu être affectées par des facteurs qui n'ont pas joué dans le cas de Donohue qui a vu ses ventes grimper et l'utilisation de ses facultés de production soutenue.

La SGF emploie plus de 10 000 Québécois qui retirent leur gagne-pain à l'intérieur des différentes filiales, et seulement les salaires versés depuis ses origines me paraissent justifier largement son existence. Malgré tout, la société d'Etat, qui connaît depuis trois ans une croissance plus rapide que jamais auparavant, justifie son existence et largement par divers autres aspects que je veux souligner brièvement.

Elle contribue à favoriser la croissance du secteur manufacturier québécois.

Elle oeuvre dans plusieurs secteurs de pointe comme la construction navale avec le groupe Marine, l'ingénierie et la fabrication lourde avec des groupes tels Volcano, Forano, Cegelec, la fabrication de machinerie, etc. Les filiales fabriquent des navires, des wagons, des moteurs, des machines diverses, notamment des systèmes mécaniques pour les scieries, la machinerie agricole, des chaudières sophistiquées de grandes dimensions, des turbines, de l'appareillage électrique, du mobilier de bureau, des tricots, du contre-plaqué, de la pâte de papier, etc.

La SGF favorise l'intégration verticale et horizontale de ses filiales en multipliant les accords et les échanges avec le secteur privé québécois, tel l'accord de marketing avec MLW et Bombardier et l'intégration des entreprises Bonnex et Artopex qui sont en passe de devenir le plus important consortium canadien fabricant d'équipement de bureau. Elle permet à des hommes d'affaires québécois de développer leur talent de gestionnaire dans le cas de grandes entreprises bien gérées et disposant des ressources nécessaires à une croissance et à une expansion rapide.

La SGF constitue, à l'heure actuelle, le plus grand consortium industriel contrôlé par les Québécois de façon massive. Voilà brièvement un aperçu général de cette société créée déjà il y a plus d'une décennie, mais qui connaît, depuis trois ans, un essor nouveau et majeur. Comme je l'ai mentionné, le bilan consolidé indique, sur des ventes de \$382 millions, des profits de plus de \$21 millions, pour l'exercice 1975. Comme nous aurons l'occasion de l'entendre en commission plénière, le budget de 1976 prévoit au niveau consolidé des bénéfices nets pour l'ensemble de nos filiales de plus de \$23 millions.

M. le Président, on me permettra un dernier aparté; je lisais récemment certains des propos tenus par les acolytes de M. Charbonneau, prési-

dent de la CEQ, à l'effet que certains de nos problèmes actuels en matière d'éducation résultent du fait que les ministères à vocation économique sont devenus trop voraces et ont un peu reculé en deuxième, troisième et quatrième priorité le secteur de l'éducation. Je lisais d'ailleurs, ce matin, dans des propos beaucoup plus sérieux, beaucoup plus lucides, les inquiétudes exprimées par un des piliers de la réforme de l'éducation, l'ancien sous-ministre du ministère, M. Yves Martin, maintenant recteur de l'Université de Sherbrooke. Il exprimait d'une façon beaucoup plus lucide des propos qui ne rejoignent pas du tout la thèse de M. Charbonneau, mais qui attribuent cela en partie — nous aurons l'occasion en d'autres circonstances d'examiner l'autre volet — à l'action destructive que les syndicats ont pu avoir vis-à-vis de l'existence même de l'école publique au Québec. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'en parler. Je le faisais sans malice et cela avait choqué le député de Saint-Jacques. Lorsque unilatéralement les syndicats décident qu'il y aura une journée de classe au Québec qui sera littéralement perdue, qu'on ne donnera pas de cours, le coût moyen qu'on perd — c'est perdre de l'argent, comme le déposer dans le fond du Saint-Laurent ou de la mer — s'élève pour l'ensemble des contribuables québécois, une journée de classe, à au moins \$15 millions. J'ai été généreux dans mes calculs puisque, si on tient compte du nombre de jours ouvrables dans les CEGEP et les universités, peut-être que la somme est plus grande. J'ai pris les 180 qu'on retrouve généralement dans les secteurs élémentaire et secondaire. Je rappelle simplement à ceux qui s'inquiètent — et je partage le point de vue de M. Martin — que l'éducation ne peut jamais être une dernière priorité dans toute société. Mais, partageant ce point de vue, on comprendra facilement qu'une population ne veuille point lui donner l'appui qu'elle devrait mériter lorsqu'on sabote constamment les journées dans ce secteur.

Je rappelle, pour ceux qui l'auraient oublié, que les \$7 900 000 que le gouvernement du Québec a investis dans la société Donohue, voilà déjà plusieurs années, non seulement nous les avons encore, non seulement ont-ils grandi puisqu'ils ont donné à chaque année des profits, mais ce qui est peut-être plus important, c'est qu'ils ont permis de contrôler majoritairement une société qui, cette année, fournit de l'ouvrage à plus de 1400 travailleurs, dont 700 dans l'usine de Clermont et un nombre saisonnier en forêt. Si on fait une simple règle de trois, c'est donc dire qu'une journée de classe qu'on décide de perdre dans le secteur de l'éducation, c'est \$15 millions perdus, mais que la même somme d'argent nous permettrait dans d'autres régions du Québec de fournir du travail sur une base permanente à plus de 2800 travailleurs.

On n'a qu'à considérer les salaires versés à l'intérieur du secteur des pâtes et papiers, qui, il faut le rappeler, jouit des salaires les plus élevés au monde, dépassant les salaires versés aux Etats-Unis d'Amérique. Il faut voir jusqu'à quel point la réaction de la population est fort compré-

hensible de ne point tolérer davantage que des millions de dollars soient perdus par des journées de classe manquées qui, quand même, doivent être payées par quelqu'un, par tous les contribuables. Le ministre des Finances a indiqué que l'argent ne s'imprime pas, que nous ne faisons qu'aller le chercher. Alors, la tentation est très grande, face à des problèmes de disparités régionales et de chômage, d'accorder un appui à des entreprises du secteur privé ou à des entreprises gouvernementales capables de fournir, sur une base permanente, une présence sur le plan économique, mais également un gagne-pain qui permet, dans le cas de Donohue et pour \$15 millions, à 2800 travailleurs de retrouver une dignité personnelle et d'être capables d'apporter leur contribution à la société québécoise.

En conclusion, j'aimerais souligner, pour ma part, que nous avons pleine confiance en ce projet, un véritable projet moteur, un projet capital à la fois sur le plan du développement régional et de la prise en main de leur économie par les Québécois. Il s'agit, bien sûr, d'un défi de taille. C'est une compagnie modeste qui aborde un projet de très grande envergure, mais je pense que le défi peut être relevé par les hommes qui ont su, à l'intérieur de ces entreprises, bâtir quelque chose de concret et qui se sont révélés pour nos sociétés de véritables bâtisseurs. Dans ce contexte, bien sûr, je ne parle pas uniquement du président, du vice-président, mais de l'ensemble de l'entreprise humaine qui a bâti la compagnie Donohue.

Je souhaite que cette Chambre témoigne, en adoptant le projet de loi 35 aujourd'hui en principe, aux administrateurs de la SGF la même confiance que je leur accorde moi-même. Je rappelle que cette confiance n'est pas basée sur des impressions, mais sur le dévouement manifeste de ces hommes et sur les résultats concrets qu'ils ont obtenus dans la gestion de cette entreprise qui contribue, de façon évidente, au progrès économique des Québécois.

M. Roy: M. le Président, pour notre bonne gouverne et avec votre permission, est-ce que je pourrais demander au ministre s'il y a un protocole d'entente et si on pourrait prendre connaissance de ce protocole d'entente? Je pense que ce serait important pour nous aider dans notre travail, afin que l'on sache exactement à quoi s'en tenir.

M. Saint-Pierre: Il y a un protocole d'entente. Malheureusement, compte tenu des très nombreux partenaires que nous avons, il ne me paraît pas d'intérêt public de dévoiler l'ensemble du protocole d'entente. Je pense que, dans son discours d'ouverture, à la commission élue, le président de la SGF nous en donnera, comme l'a fait SIDBEC, les grandes lignes avec le plus de limpidité possible. Cela permettrait aux parlementaires d'avoir toutes les informations sur ce qui lie la société Donohue et la société B.C. Forest Products. Bien sûr, comme il s'agit d'une entreprise qui oeuvre dans le secteur commercial et que le protocole

prévoit, quand même, certains ratios sur le plan économique, sur le plan financier, ce serait un peu dévoiler non pas aux adversaires, mais aux concurrents de cette société qui oeuvre dans le secteur privé, certains des éléments du dossier. Encore une fois, il ne me paraît pas d'intérêt public de le faire intégralement, mais je pense que les parlementaires pourront être fixés exactement sur la nature des engagements pris par les diverses sociétés du milieu.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Chicoutimi.

M. Marc-André Bédard

M. Bédard (Chicoutimi): C'est avec grand plaisir que j'ai entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce nous vanter les mérites de la Société générale de financement comme instrument de développement du Québec, pour les Québécois et par les Québécois, dans certains secteurs de l'activité économique. Je l'ai écouté avec d'autant plus de plaisir vanter les mérites de la Société générale de financement que les Québécois savent jusqu'à quel point, sous le gouvernement Lesage, des hommes comme René Lévesque, chef du Parti québécois, et Jacques Parizeau, qui était alors conseiller économique du gouvernement, ont contribué à mettre sur pied de tels instruments de développement, basés sur leurs convictions que les Québécois étaient capables de mettre sur pied des instruments pour assurer leur propre développement, par eux et pour eux.

M. le Président, les objets du présent projet de loi sont bien précis et je pense qu'il n'est pas nécessaire d'épiloguer longtemps pour les rappeler. En effet, de par ce projet de loi, nous sommes à même de constater que le gouvernement, que le ministre des Finances est autorisé à procéder à une souscription de \$37 millions au capital-actions de la Société générale de financement, afin de permettre à cette dernière d'augmenter son capital-actions dans sa filiale Donohue et ainsi permettre la capitalisation nécessaire à la part de Donohue dans le projet de Saint-Félicien.

Egalement, M. le Président, un des autres objets du projet de loi est de permettre qu'on puisse accorder \$4,6 millions pour couvrir les frais de financement des emprunts qui pourraient être nécessaires à la compagnie Donohue et de spécifier la garantie de la part du gouvernement pour les obligations qui auront à être émises par la compagnie Donohue Saint-Félicien Inc.

Enfin, un autre objet de ce projet de loi est de permettre un prêt de \$15 millions à la Société générale de financement, en vue d'une participation directe au financement de ce projet.

Or, M. le Président, devant ces objets précis et les conséquences que nous pouvons déjà prévoir, de rétablissement d'un projet tel que celui de Saint-Félicien, je ne surprendrai personne en vous explicitant au nom de l'Opposition officielle, son plein accord sur le principe de ce projet de loi. Cet accord sur le principe du projet de loi no 35 est

essentiellement basé sur les raisons suivantes, que j'essaierai d'énumérer le plus rapidement possible.

Entre autres, nous sommes d'accord que ce projet, une fois réalisé, ne peut faire autrement que de contribuer au développement et à la modernisation de la structure économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous sommes également convaincus que ce projet ne peut faire autrement que contribuer à la transformation de la richesse naturelle de la forêt domaniale de Roberval, non pas en dehors de la région, mais à l'intérieur de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

M. le Président, nous sommes également d'accord sur le principe de ce projet de loi, de même que sur la réalisation de l'usine de pâte qui en résulte, étant donné que ce projet ne peut faire autrement que d'aider à réduire une situation de chômage chronique qui existe dans le secteur de Saint-Félicien, mais qui existe également dans l'ensemble de la région. Il n'est pas question pour moi, M. le Président, de vous référer à des statistiques qui sont éloquentes du point de vue du taux de chômage.

Egalement, nous serons d'accord avec le principe de ce projet de loi, puisque nous croyons que, pour une fois, cette réalisation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien ne peut faire autrement que d'assurer, et ce pour la première fois, une présence sérieuse des Québécois francophones dans un projet d'usine moderne et intégrée dans l'industrie des pâtes et papiers.

M. le Président, nous acceptons le principe de ce projet de loi. J'invite le ministre de l'Industrie et du Commerce à bien remarquer notre interprétation de la réalisation de ce projet à Saint-Félicien. Il était d'autant plus nécessaire que nous considérons ce projet comme une intention d'acquitter une facture qui était due depuis trop longtemps à la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et surtout à la population de Saint-Félicien.

Le ministre a vanté tout à l'heure le dynamisme de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous les politiciens qui ont à y venir, qui ont l'occasion de prendre contact avec la population, sont sûrement d'accord avec lui. Je crois qu'il aurait pu aussi en vanter la patience, si on se reporte, d'une façon toute particulière, à ce projet de loi. Le ministre, d'ailleurs, il y a fait allusion, n'est pas sans savoir jusqu'à quel point ce projet de Saint-Félicien en est un qui a traîné longtemps dans le paysage.

Nous n'en sommes pas non plus à la première annonce — le ministre le sait — de la construction d'une usine de pâtes à Saint-Félicien puisque déjà il y a eu des annonces semblables. Je dois admettre, M. le Président, que l'annonce qui nous en est faite présentement me semble, cette fois-ci, vraiment sérieuse. C'est dans ce sens que je dis que la réalisation du projet de Saint-Félicien constitue pour nous une intention — puisqu'il y a déjà eu des annonces — d'acquitter une facture qui était due, depuis fort longtemps, à la population de notre région et surtout à la population de Saint-Félicien.

M. le Président, je ne referai pas l'historique du projet de Saint-Félicien. On parle de la patience de la population. Vous me permettez simplement d'en énoncer les grandes étapes, en vous référant tout simplement à un article du journal *Le Soleil* du 8 janvier 1975 qui, à mon sens, résumait assez bien les différentes étapes de ce projet et, dans la relation de ces étapes, montrait jusqu'à quel point la population de Saint-Félicien, comme celle de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, a dû être patiente.

Je cite, M. le Président, ces différentes étapes. Le 23 janvier 1966, le premier ministre Jean Lesage annonçait l'établissement prochain d'une usine de pâtes et papiers à Saint-Félicien, dans le cadre de sa précampagne électorale. Le 12 avril 1967, on avait une nouvelle officielle à l'effet qu'une entente était signée entre la compagnie Kruger et le gouvernement du Québec, que cette entente prévoyait la mise en place d'un ensemble industriel de \$75 millions, que la production devait débuter en 1969 et donner de l'emploi à 200 ouvriers, le potentiel de l'usine projetée étant de 100 000 tonnes de papier journal par an.

Au mois de novembre 1970, la nouvelle était à l'effet que cette fois-ci le projet n'était toujours pas véritablement débloqué, mais que le gouvernement libéral revenu au pouvoir talonnait Kruger, qui, nous le savons, est disparue complètement du décor.

Au début de l'année 1971, une autre étape qui s'exprimait comme suit dans le journal auquel je vous ai référé tout à l'heure, M. le Président: L'espoir de la population est grand. La société Kruger commence à déboiser ses terrains à proximité de la ville. Pour la bonne connaissance des parlementaires, je me réfère toujours à un article du journal *Le Soleil* du mois de janvier 1975 qui explicitait les différentes étapes. Je n'endors pas nécessairement toutes ces étapes, mais je pense que cela répond assez bien à l'historique de ce projet, qu'il est peut-être bon de se rappeler, sans trop insister, pour en tirer certaines conclusions que je voudrais soumettre à votre attention tout à l'heure.

Alors, une autre étape de ce projet; le 26 janvier 1972, le journal *Le Soleil* mentionnait: Le projet Kruger est abandonné, le ministre Jean Marchand le confirme en annonçant la décision d'Ottawa de ne pas accorder l'aide de \$21 millions, \$17,5 millions de subventions, \$13 millions de garanties de prêts demandés par Kruger. On invoque la mauvaise condition des marchés des pâtes et papiers à cette période.

Une autre étape telle que relatée dans le journal *Le Soleil*; le 30 janvier 1973, Paul Desrochers parle, à Québec, de nouvelles négociations avec le groupe américain Olin Kraft pour faire revivre le projet de Saint-Félicien. Les négociations accrochent, le gouvernement refuse de donner la forêt domaniale de Saint-Félicien à une société qui refuse de s'engager dans un programme d'implantation bien précis.

Au début de 1974, une autre étape, toujours en me référant au journal *Le Soleil* du 8 janvier 1975, qui relate ceci: C'est maintenant la compagnie Donohue qui joue le rôle de dauphin au

Lac-Saint-Jean. Les négociations entre la compagnie papetière et quelques scieries de la région pour l'établissement d'une société commune d'exploitation forestière sont difficiles. Un accord de principe est signé, les détails de l'entente ne sont cependant pas réglés.

Enfin, M. le Président, une autre étape, décembre 1974, telle que relatée dans l'article dont je vous ai mentionné la provenance tout à l'heure; le Soleil écrivait ceci: Il n'est plus question de fabriquer du papier journal à Saint-Félicien. Toute la production sera livrée au marché américain sous forme de pâtes. Le coût du projet est passé de \$130 millions à \$200 millions. La compagnie Donohue obtient un nouveau délai avant de prendre une décision définitive. Après cela, M. le Président, au mois de février 1975, suite à des questions que nous posions ici à l'Assemblée Nationale au ministre de l'Industrie et du Commerce, on nous explicitait que les études continuaient afin d'en arriver à la concrétisation de ce projet. Enfin, une dernière étape, celle du 21 avril 1976, qui était l'annonce définitive du projet de Saint-Félicien.

M. le Président, si j'ai pensé faire l'historique des grandes étapes de ce projet en me référant à un article du journal Le Soleil du 8 janvier 1975, c'est pour faire ressortir une chose qui me semble bien importante puisque cette longue histoire qui s'échelonne sur dix ans et plus, concernant la réalisation du projet Saint-Félicien, cette longue histoire, c'est un peu celle du Québec et surtout celle de l'actuel gouvernement.

Autrement dit, M. le Président, pendant dix ans, on a attendu que quelqu'un vienne pour nous et à notre place exploiter ce qui est, à l'heure actuelle, un des derniers, sinon le dernier grand territoire forestier très rentable et non encore exploité.

On a d'abord attendu, pendant six ans, la société étrangère Kruger et, pendant quelque temps, on a attendu la société américaine Olin Kraft. Ce n'est, M. le Président, qu'après huit ans de recherche infructueuse à travers le monde, dans le but de trouver un riche investisseur étranger, qu'on s'est finalement rendu compte que l'entreprise la plus susceptible de piloter et de réussir à faire débloquer ce projet était une entreprise bien de chez nous et contrôlée majoritairement par des Québécois, par l'intermédiaire de leur gouvernement et de la Société générale de financement.

C'est dans ce sens, M. le Président, que lorsqu'on fait l'historique, lorsqu'on repasse les différentes étapes de ce projet de Saint-Félicien, on est quand même en mesure de constater que, dans un projet comme celui-là ou dans bien d'autres, si on ne passait pas des années et des années à penser que le salut est ailleurs, que l'aide viendra de compagnies étrangères, souvent, ceci aurait comme effet que des projets très importants se réaliseraient beaucoup plus vite. Malheureusement — et cela, encore une fois, c'est un peu l'histoire du Québec et de l'actuel gouvernement — on a toujours cette tendance à penser trop souvent que le salut ne peut nous venir que des compagnies extérieures au Québec lorsque, pour ce sa-

lut économique, les meilleurs instruments sont encore les instruments qui ont été forgés par le Québec, que ce soit la Société générale de financement, que ce soit la Caisse de dépôt et de placement, qui sont susceptibles, justement, de réaliser des projets avec autant d'envergure que celui de Saint-Félicien.

C'est dans ce sens que, à maintes et maintes reprises, tant le chef du Parti québécois que nous-mêmes, M. le Président, à l'intérieur de la région ou lors de passages dans le comté de Roberval, nous avons eu l'occasion d'expliciter notre conviction que ce projet — je dis bien — ne serait qu'une fumisterie, que ce projet n'aurait aucune chance de se réaliser tant que le gouvernement n'aurait pas la volonté politique de le réaliser. Et là nous nous rendons compte, M. le Président, que si ce projet se réalise, c'est parce que, enfin, une fois pour toutes, le gouvernement du Québec a exprimé cette volonté politique qui était nécessaire. On ne peut faire autrement qu'être d'accord sur cette décision qui a été prise par les autorités gouvernementales. Cette décision, une fois pour toutes, d'examiner les instruments qu'on a en main, comme la Société générale de financement, et de voir ce qu'on peut en faire, plutôt que de toujours avoir la tendance d'aller voir des compagnies de l'extérieur.

Cette tendance d'aller toujours chercher notre développement à des compagnies extérieures ou étrangères, c'est probablement ce genre de préjugés quasi inconditionnellement favorables à la grosse entreprise étrangère et la crainte non moins réservée à l'endroit de l'entreprise gouvernementale qui, à mon sens, auront le plus contribué à faire patienter inutilement, pendant plus de dix ans, la population de Saint-Félicien.

M. le Président, c'est ce même genre de préjugés qui nous portent à penser que le développement, on doit aller le chercher ailleurs. C'est ce même genre de préjugés et de manque d'initiative qui ont fait rater aux Québécois une occasion de s'assurer, pour la première fois, une présence dans l'industrie des pâtes et papiers, lorsqu'est survenue — je cite cet exemple — la vente de Price à Abitibi Paper.

Je me rappelle, M. le Président, que nous avons, à ce moment-là, présenté une motion d'urgence pour examiner cette vente de la compagnie Price à Abitibi Paper, en faisant ressortir le danger que, cette vente se faisant, on assiste à un déplacement du siège social de la compagnie Price vers Toronto, où est le siège social de la compagnie Abitibi Paper. Nous avons également souligné l'autre danger que les centres de décision de la compagnie Price, qui existaient ici dans le Québec, soient déplacés aussi à Toronto et qu'il y avait danger que des investissements, qui avaient été programmés et annoncés par la compagnie Price dans l'ensemble du Québec et d'une façon tout à fait particulière dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soient compromis.

Mais surtout, M. le Président, nous avons souligné, à ce moment-là, que le Québec se devait d'intervenir, puisqu'il avait la chance à ce moment

précis, de se rendre majoritairement par l'achat de la compagnie Price, pour un montant qui était évalué entre \$50 millions et \$90 millions, à ce moment-là. Cela aurait permis au gouvernement et aux Québécois d'accaparer un marché qui représente à peu près 20% du marché des pâtes et papiers au Québec. Le gouvernement n'en a rien fait. Cependant, j'aurai l'occasion de revenir sur cette vente de Price à Abitibi Paper puisque, dès maintenant, pas plus d'un an après cette vente, on commence déjà à ressentir les effets néfastes de cette transaction qui aurait dû faire l'objet d'une attention plus particulière de la part du gouvernement du Québec.

M. le Président, pour en revenir au projet spécifique de Saint-Félicien, le ministre en a parlé tout à l'heure et il n'est pas question de m'attarder longtemps sur un élément bien précis, à savoir la rentabilité de l'usine de Saint-Félicien. Je sais que certains ont soulevé des doutes quant à la rentabilité de l'usine, notamment, dans notre région, les sociétés Consolidated-Bathurst et Domtar. Mais je crois qu'il faut prendre avec un certain grain de sel ces opinions pour le moins pessimistes. Il faut surtout les replacer dans leur contexte, en ce sens que ces craintes qui ont été exprimées concernant la rentabilité de l'usine de Saint-Félicien par les présidents des sociétés Consolidated-Bathurst et Domtar originent, quand même, directement de l'industrie des pâtes et papiers et notamment de deux géants de cette industrie qui est fortement concentrée.

Quand je dis qu'il faut prendre avec un certain grain de sel ces déclarations de la part des présidents de Consolidated et de Domtar, c'est qu'il n'est pas nécessaire, je pense, de faire une longue analyse pour se rendre compte que ce sont quand même des déclarations de compagnies qui sont, d'une certaine façon, en concurrence, qui sont dans un même secteur d'activité.

Je tiens à le dire, au niveau de la deuxième lecture de ce projet de loi, ces craintes exprimées par le président de Consolidated Bathurst et de la société Domtar originent de présidents de compagnies qui ont toujours su garder, ont su conserver, ont su défendre des prérogatives d'industries fermées et qui planifient soigneusement en fonction de leurs intérêts, ce qui est normal, toute augmentation de la capacité de production. Dans ces conditions, il ne faut pas se surprendre qu'une telle industrie, après avoir limité à peine à 2,5% par an la croissance de la capacité de production des pâtes au Québec, et ceci au cours des vingt dernières années, il ne faut pas se surprendre, dis-je, que ces compagnies voient d'un mauvais oeil la venue ou la réalisation d'un projet tel que celui de Saint-Félicien.

C'est d'ailleurs sur cette base qu'on peut blâmer le gouvernement d'avoir, jusqu'à un certain point, joué pendant trop longtemps ce jeu, en attendant que la grande industrie participe à un tel projet et en oubliant trop facilement l'aspect de cartel que prend de plus en plus cette industrie. Jusqu'à un certain point, le gouvernement a été victime et dupe du "lobby" et des oppositions

conservatrices de la grande industrie Canadian et étrangère. Certes, quand on parle de la rentabilité de l'usine de Saint-Félicien, l'industrie a connu, en 1975, et connaîtra probablement en 1976 une année difficile. Mais il reste que la plupart des prévisions laissent entrevoir une sérieuse reprise de l'industrie des pâtes et papiers à partir de la fin de 1976.

Enfin, même si le projet de Saint-Félicien constitue un des projets les plus dispendieux jamais vus dans l'industrie des pâtes et papiers — on parle en effet d'un coût d'immobilisation de \$1100 par tonne comparativement au dernier projet qui a été évalué à \$750 par tonne — on peut quand même espérer une croissance des prix des produits finis ou semi-finis qui soit suffisante, d'ici 1979, pour assurer, et cela nous le souhaitons, une rentabilité satisfaisante de l'usine projetée à Saint-Félicien.

Enfin, nous sommes d'accord, nous l'avons dit tout à l'heure, sur ce projet de loi puisqu'il s'agit d'un premier pas dans le sens d'un contrôle par les Québécois de l'exploitation et de la transformation de leurs richesses naturelles. Mais il s'agit d'un premier pas, d'un tout premier pas, puisqu'à l'heure actuelle plus de 90% de l'industrie des pâtes et papiers demeurent contrôlés par des intérêts autres que québécois francophones.

Cette situation existe, à savoir un marché des pâtes et papiers contrôlé à 90% par des gens autres que des Québécois francophones. Cette situation lamentable existe même si le Québec est le plus gros exportateur mondial de papier et même s'il s'agit là d'une de ses industries les plus importantes. Tout le monde sera d'accord là-dessus.

Je ne veux pas être plus long sur ce projet de loi très important. Je sais que nous aurons l'occasion d'en discuter plus en profondeur lors de l'étude article par article. Je vous remercie.

M. Fabien Roy

M. Roy: Je pense qu'il nous est facile de comprendre la réaction de la population de Saint-Félicien, de cette région du comté de Roberval suite à l'annonce, par le ministre des Finances et suite, également, à l'annonce, par le ministre de l'Industrie et du Commerce, du dépôt de ce projet de loi qui permet la réalisation d'une usine de pâtes et papiers à Saint-Félicien.

Depuis plusieurs années, nous entendons parler à l'Assemblée nationale — soit à l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère des Terres et Forêts, ou encore à l'occasion de questions posées par des députés — de la réalisation de ce projet depuis si longtemps désiré et souhaité par cette population. Il est évident que pour ces gens cela constitue un apport économique considérable qui va sûrement contribuer à assurer un développement extraordinaire à Saint-Félicien et dans toute la région.

Même si cela constitue pour la région et pour cette population un développement considérable, il y a quand même certains aspects de ce projet de loi que je crois important de souligner à l'attention

du gouvernement. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a parlé longtemps du grand rôle qu'a pu jouer et que joue encore actuellement la Société générale de financement au Québec. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a parlé d'un côté de la médaille de la SGF. Je ne veux pas faire le procès de la SGF ce matin, mais je pense qu'il est tout simplement normal que les deux côtés de la médaille soit connus et que nous ayons le courage de discuter du pour et du contre, du bien-fondé ou encore de la situation exacte qui prévaut dans cette grande société d'Etat.

Ce qu'on ne dit pas à la population du Québec, parce qu'il y a des gens qui paient pour cela, c'est combien cela a coûté en réalité depuis treize ans. On a publié dernièrement le rapport annuel 1975, qui constituait le treizième rapport annuel de la société. Combien a coûté aux Québécois la Société générale de financement, depuis ces treize années? Elle a des capitaux souscrits à même le fonds consolidé du revenu de la province, et l'honorable ministre des Finances doit prévoir les coûts de ces capitaux dans le service de la dette. Ils paraissent dans le service de la dette mais ne paraissent aucunement dans le bilan de la Société générale de financement. Cela a coûté quelque chose aux Québécois.

Ce serait étonnant d'en faire un inventaire complet pour présenter un bilan à jour de ce que cela a coûté aux Québécois. Cette année, le rapport annuel, il faut s'en réjouir. Je tiens à féliciter les dirigeants de cette société. Il y a une amélioration considérable et la société a fait des bénéfices, cette année. On peut dire que c'est la première fois, depuis l'existence de cette société, qu'il y a des bénéfices dignes de mention, de grands bénéfices. C'est le plus gros montant, en somme. Il y a eu des années qui ont été, en quelque sorte, assez désastreuses.

Je disais donc qu'il nous est assez difficile de nous faire une opinion précise actuellement, à part la situation de la Société générale de financement, sur ce que pourront comporter les engagements de la société et du gouvernement provincial dans ce projet, puisque, comme l'a dit le ministre de l'Industrie et du Commerce tout à l'heure, on ne connaît pas actuellement le protocole d'entente. Le ministre le connaît, mais nous parlementaires, ne connaissons pas le protocole d'entente, bien qu'on nous ait promis, lors de l'étude de ce projet de loi en commission plénière ou en commission élue, qu'on pourra évidemment interroger les gens de la société et connaître en quelque sorte les différents engagements, tant de la société que du gouvernement provincial.

Il est évident que ce sera plus facile de nous prononcer en troisième lecture que cela peut l'être en deuxième lecture, bien que nous soyons favorables au développement économique de Saint-Félicien et de cette région. Mes commentaires seront assez brefs. On me permettra, M. le Président, puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce a parlé énormément de la relance économique au Québec, de la petite et de la moyenne entreprise, du développement de la petite et de la moyenne

entreprise dans la province, de dire ceci. Pendant que le gouvernement impose des millions sur le fardeau fiscal des contribuables du Québec, il ne faudrait pas oublier non plus qu'actuellement il y a des milliers de petites entreprises au Québec qui sont menacées, qui sont étranglées, qui sont étouffées par la bureaucratie gouvernementale.

Il y a eu un débat hier. Nous avons parlé d'un groupe de 500 petites entreprises. Il y en a d'autres, dans d'autres secteurs, des petites entreprises au Québec qui sont actuellement étouffées; non pas par les exigences du gouvernement fédéral, mais qui sont étouffées par la bureaucratie et les exigences du gouvernement provincial. Il s'agit de regarder quelles sont les exigences de la Régie de la construction. Je le fais en guise d'argument, pour démontrer au ministre qu'actuellement ce n'est pas tout de vanter un beau grand projet dans la province, qui va permettre de créer 300 à 500, peut-être 1000 emplois avec les emplois indirects, alors que pendant ce même temps on contribue à faire des milliers et des milliers de chômeurs forcés; alors que pour la survie de petites entreprises des gens sont actuellement aux prises avec une situation qui leur est imposée par leur gouvernement et qui les force de fermer leurs portes.

M. le Président, je pense quand même qu'il va falloir, au Québec, que nous fassions autre chose que ce que nous a dit le ministre de l'Industrie et du Commerce ce matin. Et je suis inquiet, en ce qui me concerne. On met beaucoup d'insistance, le ministre des Finances a mis beaucoup d'emphasis, lors du discours du budget, et je sais que du côté gouvernemental on met beaucoup d'emphasis sur le développement des sociétés d'Etat, alors que d'un autre côté nous avons les sociétés multinationales, et on semble vouloir opposer les sociétés d'Etat aux multinationales comme étant les types d'entreprises dont nous avons besoin au Québec.

M. le Président, je comprends que nous avons besoin de grandes sociétés au Québec, qu'il est important que le gouvernement prenne toutes les mesures qui s'imposent, qu'on garde nos leviers de commande, qu'on garde nos contrôles et qu'on soit les maîtres-d'oeuvre du développement économique dans la province, dans toute la mesure du possible. Je pense que ce serait assez facile de faire l'unanimité de la Chambre, l'unanimité des parlementaires, même de tous les partis politiques à cette Assemblée sur ce point précis.

M. le Président, ce n'est pas tout de le dire en paroles. Il faut qu'on passe aux actes et, si on travaille actuellement au niveau du gouvernement à développer deux types d'entreprises, soit les sociétés d'Etat et les sociétés multinationales, je suis terriblement inquiet, en ce qui me concerne, pour l'avenir de la province. On se trouvera étouffé et, d'une façon ou d'une autre, les Québécois seront des salariés et deviendront de plus en plus des prolétaires.

M. le Président, quand un peuple devient prolétaire, on sait qu'il n'y a pas de démocratie possible. Je pense bien qu'on connaît suffisamment l'histoire et qu'on est suffisamment au courant de

ce qui se passe dans les autres pays du monde, pour nous rendre compte qu'il n'y a pas de démocratie chez les peuples qui sont à 90% prolétaires et qui travaillent pour des sociétés d'Etat ou des multinationales. Si ce sont des prolétaires ce seront des prolétaires. J'en profite, ce matin, pour plaider la cause de la petite et de la moyenne entreprise à l'occasion de l'étude de ce projet de loi.

Si on fait des milliers de chômeurs, M. le Président, dans l'Estrie, dans la région de Montréal, dans la Mauricie, dans les Laurentides, dans la région de la Beauce et dans la région de Québec, parce que, justement, le gouvernement n'a pas de politique concernant sa petite et sa moyenne entreprise, alors, qu'on ne cesse de vouloir cacher la réalité en faisant la promotion de nos grandes sociétés d'Etat.

En ce qui me concerne, je regrette sincèrement, ce matin, que, dans ce projet de loi, le gouvernement ait, encore une fois, raté l'occasion — je le dis à l'intention de l'honorable ministre — d'inclure des dispositions, dans ce projet de loi, pour permettre aux travailleurs de Saint-Félicien — j'insiste, car je pense que c'est important — d'être actionnaires de cette grande entreprise, au lieu d'être des éternels salariés.

Je pense que, si on veut que nos Québécois participent au développement économique de leur province, si on veut que les Québécois soient intéressés, motivés dans ce développement économique, il faudra qu'on leur offre autre chose qu'un emploi à salaire permanent. Qu'on les intéresse dans le développement des entreprises, de façon à en faire des personnes responsables et des personnes intéressées, et je pense que nous aurons beaucoup moins de problèmes sociaux, beaucoup moins de problèmes politiques, voire même de problèmes économiques que nous n'en avons à l'heure actuelle.

Je le dis à l'intention du gouvernement ce matin, M. le Président. Bien que la population de cette région se réjouisse de ce projet de loi, je dis au gouvernement qu'il y a d'autres populations, dans d'autres régions de la province, qui sont inquiètes actuellement et qui sont en chômage forcé — je dis bien en chômage forcé — à cause de nos législations et à cause de l'attitude de notre gouvernement.

Je fais une suggestion au ministre, parce qu'il est encore temps d'amender son projet de loi. En effet, le ministre peut proposer des amendements lors de l'étude en commission plénière ou en commission élue. Pour quelle raison ce matin, le gouvernement du Québec ne ferait pas preuve d'une nouvelle initiative, à l'effet qu'il y ait des mesures incitatives et qu'il y ait de l'encouragement pour que les travailleurs à ce grand projet puissent en devenir actionnaires? Qu'on cesse, autrement dit, de vouloir "garrocher" les travailleurs entre deux types de grandes sociétés qu'on est en train de développer au Québec.

Si on faisait l'expérience au Québec, d'intéresser les travailleurs je suis convaincu que cette expérience serait extrêmement bénéfique. Ce serait une heureuse expérience qui pourrait se propager ailleurs et qu'on pourrait étendre ailleurs.

Si on continue à démolir la petite et la moyenne entreprise, comme on le fait à l'heure actuelle, alors qu'on est en train de démolir les structures de la classe moyenne de la société, de façon qu'on retrouvera un petit pourcentage de gens qui seront dans le haut de l'échelle sociale, alors que la masse de la population du Québec sera au niveau des salariés prolétaires, je pense que nous avons là une question qui ne doit pas demeurer sans réponse et qui exige, de la part du gouvernement, que des initiatives soient prises. Même si cela peut constituer des défis, qu'on soit capable de les relever, pour faire en sorte, justement, que ce développement économique profite à tout le monde dans notre Québec.

M. le Président, en terminant, si nous sommes d'accord sur le développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de celle de Saint-Félicien de façon plus particulière, je dis, quand même, que nous avons certaines réserves sur les engagements que le gouvernement a pris jusqu'à maintenant. Nous avons certaines réserves, également, étant donné que nous n'en connaissons pas toutes les modalités, sur l'avenir de cette société, étant donné — et je n'ai pas à les corroborer — les propos qui ont été tenus, comme le soulignait tout à l'heure le député de Chicoutimi, par des personnes qui doutent de la rentabilité de l'entreprise.

M. le Président, j'aimerais tout simplement dire ceci: Si ce projet devenait à peu près un nouveau SOMA et qu'on connaissait ce qu'on a connu avec la Société de montage automobile, il y aurait des déceptions qui seraient excessivement grandes.

J'ose espérer, du moins je le souhaite, M. le Président, que le gouvernement, fort de cette expérience, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, fort de la connaissance qu'il a du dossier, auront pris et prendront toutes les mesures qui s'imposent de façon à éviter qu'une fois les capitaux investis, nous nous trouvions dans une situation qui ne débouche nulle part.

On sait que, dans le domaine des pâtes et papiers, nous devons compter sur des marchés internationaux. Nous savons, M. le Président, que les entreprises que nous avons au Québec, par l'entremise de leurs filiales, sont pour la plupart, des entreprises consommatrices des produits qui sont manufacturés dans les moulins du Québec. Il y a quand même le fait qu'il y a une certaine limite pour ce qui a trait aux débouchés, pour ce qui a trait aux marchés. Alors, j'espère bien que le gouvernement a suffisamment de spécialistes et d'experts pour avoir examiné toute la situation de façon que ces quelque \$50 millions — puisque, si on additionne tous les montants, nous arrivons à près de \$50 millions — que ces millions qui sont investis ne seront pas \$50 millions investis dans des aventures, mais investis véritablement dans le progrès, dans le développement économique de la province.

Le Vice-Président (M. Blank): Le député de Roberval.

M. Robert Lamontagne

M. Lamontagne: M. le Président, vous comprendrez que ce n'est pas sans une certaine émotion que je me lève pour parler en deuxième lecture sur un projet de loi qui, quant à moi, et au nom de toute la région du Saguenay Lac Saint-Jean, est attendu depuis fort longtemps.

Il y a un mois aujourd'hui, j'avais le privilège et l'honneur de recevoir, au nom de la population de notre région, les autorités fédérales et provinciales ainsi, à titre exceptionnel, qu'une quarantaine de hauts fonctionnaires de nos deux paliers de gouvernement que j'avais tenu à inviter personnellement pour venir se réjouir avec notre région d'une annonce d'un projet fort attendu.

Je me souviens des objectifs de chacun en 1970, en se lançant en politique. Pour ma part, et je le disais à ce moment, c'était pour bâtir notre région; c'était également, pour la jeunesse: Partir pour ici. J'avais eu l'occasion, en 1970, de visiter une exposition des étudiants du CEGEP de Chicoutimi qui avait pour thème: Partir pour ici. Il m'apparaît, quant à moi, que la réalisation du projet Donohue, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, plus particulièrement dans le secteur de Saint-Félicien, représente très bien les objectifs que je m'étais fixés personnellement, il y a plusieurs années.

Ce projet, pour nous, est la réalisation d'un rêve que nos pères avaient avant nous, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a mentionné tout à l'heure, près de 50 ans d'attente. En même temps, à titre de député d'un comté, de membre du parti ministériel, je ne pouvais permettre qu'une deuxième annonce se fasse sans avoir l'assurance complète de la réalisation d'un tel projet. Bien sûr, à titre de résident de Saint-Félicien, mes concitoyens, à chaque semaine, me demandaient où en était rendu le projet. Et je voyais dans leurs yeux cette impatience, cette anxiété bien normale et fort justifiée dans les circonstances. Mais pour moi qui étais appelé à suivre de près l'évolution de ce projet, j'en voyais l'immense complexité et je trouvais même difficile de pouvoir aspirer à une telle réalisation alors que les coûts, l'inflation, tout s'en mêlant, faisaient qu'un projet, en 1966, annoncé à \$75 millions, devait l'être, en 1976, à \$300 millions.

La volonté de notre gouvernement d'assumer ses responsabilités dans un secteur aussi important que les pâtes et papiers a été, à mon avis, la raison déterminante de la réalisation de ce projet. Tout à l'heure, le député de Chicoutimi faisait état de la prise de décision du gouvernement du Québec de ne pas se porter acquéreur des actifs de Price Brothers. Moi qui suivais de près les deux dossiers à la fois, et regardant le ministre des Finances dans les yeux, je savais fort bien que si le gouvernement du Québec décidait d'acheter Price Brothers, cela en était fait du projet de Saint-Félicien.

En effet, il était absolument impossible que l'argent du peuple québécois puisse à la fois servir à construire une nouvelle industrie et à en acheter une autre en si peu de temps. En même temps, il

faut se le rappeler — parce que nous avons eu à intervenir à ce moment — l'achat de Price Brothers n'apportait aux Québécois aucun investissement nouveau et aucun nouvel emploi. C'était donc primordial que l'action du gouvernement du Québec, qui s'inscrit dans sa politique économique connue depuis fort longtemps, fasse que la volonté politique de s'implanter dans un secteur économique se fasse en même temps par la création de nouveaux emplois. Nous avons, à portée de la main, une compagnie jeune, une compagnie qui n'est pas la plus grosse au Canada et qui, à certains moments, en faisait sourire plusieurs, mais qui avait des résultats administratifs très éloquents.

J'étais tout à l'heure fort heureux d'entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce rendre un hommage particulier aux administrateurs de la Société générale de financement, en même temps qu'à ceux de la compagnie Donohue. Bien sûr, les actions du gouvernement sont fort importantes; celles du gouvernement du Québec sont déterminantes; celles du gouvernement d'Ottawa étaient un appui absolument nécessaire. Mais, en même temps, il fallait absolument que nos industriels s'intéressent à une telle industrie. On peut prétendre, bien sûr, on peut le crier, le chanter, qu'on aurait dû offrir ce projet à d'autres industries. Il ne faut pas connaître la marche de ce dossier pour le faire. Je pense que toutes les compagnies québécoises et canadiennes ont été consultées, ont été pressenties pour connaître si elles ne viendraient pas s'établir et développer nos richesses forestières. Également, nous aurions évidemment souhaité que la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean et celle du secteur de Saint-Félicien puisse s'intéresser financièrement à la réalisation d'un tel projet. Mais, vous savez, la réalité est souvent cruelle et, lorsqu'on parle de centaines de millions, du moins au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il faut en sortir et aller ailleurs.

Lorsqu'on parle de centaines de millions dans la création d'une telle industrie, il faut d'abord s'assurer de la compétence et de l'expérience de réalisation. En même temps, un certain temps, j'étais fort inquiet, au moment où les décisions finales étaient appelées à se prendre: le climat au Québec n'était pas des meilleurs. Comment voulez-vous convaincre quelqu'un de venir investir au Québec lorsque, invité par nous à venir nous rendre visite et à venir vérifier sur place notre éloquence et tout ce que nous vantons du Québec, on lui fait part, en arrivant, que les chantiers sont fermés, que les écoles sont fermées, qu'il y a des lignes de piquetage partout? Pensez-vous que c'est un élément qui vend l'économie du Québec? Cela a été la difficulté du projet Donohue. Nous avons toutes les richesses forestières, l'eau dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous avons l'eau pour la ouananiche, il faut penser au tourisme, mais il faut penser à l'économie. On ne pourra pas s'acheter de perches si on n'a pas de travail; pour pêcher, il faut d'abord travailler, c'est fort important. Comme député responsable de ce projet, j'ai été fort inquiet et je le suis encore pour tous ceux

qui, comme moi, auront, au cours des prochains mois et des prochaines années, à travailler à la réalisation d'un projet, auront tout comme moi à rencontrer des investisseurs qui, eux, doivent calculer quelle va être la rentabilité de leur investissement de \$50 millions, \$100 millions et \$150 millions.

Comment voulez-vous que, dans une telle discussion où la politique n'a pas sa place mais où les chiffres parlent et doivent parler strictement par eux-mêmes, on arrive à estimer une rentabilité adéquate alors qu'une journée, une semaine de grève peut changer toute l'économie d'un projet? Je suis fier de la réalisation du projet Donohue mais en même temps inquiet. J'espère de tout coeur que ceux qui ont décidé, avec leur propre argent, de s'unir à nos deux paliers de gouvernement pour faire, d'un secteur du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au moins un secteur économique vivant, ne seront pas déçus. Pas déçus de ce dynamisme que, du moins, nous pensons retrouver chez nous. J'espère que ceux qui ont tant attendu ce projet travailleront en même temps avec acharnement à en faire un succès.

J'avais exigé que la journée de l'annonce, le discours du président de Donohue, M. Walsh, se termine par les mots suivants: Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que les travaux commencent demain matin! En effet, pour moi, il était important que, le 22 avril 1976, les travaux commencent le lendemain de l'annonce.

Pour moi, pour nous, pour le ministre des Finances, pour le ministre de l'Industrie et du Commerce et tous ceux qui ont mis leur coeur et un peu plus même, souvent, à la réalisation de ce projet, le travail est presque terminé. Mon travail à moi, comme député du comté de Roberval, c'était de convaincre ceux qui n'étaient pas encore convaincus d'investir et de réaliser enfin ce grand projet. Quant au travail de la population — peut-être en réponse à l'honorable député de Beauce-Sud — il y a un moyen pour la population de participer activement à la réalisation de ce projet: c'est de donner son coeur et son âme à sa réalisation, de faire tout en son pouvoir pour qu'en aucun moment il ne se produise un arrêt de travail sur ce chantier qui sera fort important.

On n'aura pas le droit, chez nous, de mettre quelque embûche que ce soit pour que ce grand rêve ne puisse se réaliser dans une complète harmonie. Déjà, dès l'annonce du projet, étant ce qu'on est, nous, les Québécois, quelques-uns, chez nous, cherchent déjà les pous, les chicanes, tout cela. J'aurai peut-être, à l'occasion d'une rencontre avec la presse dans trois heures et demie, à Saint-Félicien, à rappeler de nouveau ces faits. Le meilleur investissement et le seul, d'ailleurs, que nous pouvons faire, c'est de travailler pour sa réalisation.

Combien de fois ai-je entendu dans mon milieu: C'est un ballon politique! Cela n'arrivera pas! C'est une utopie! Mais si on avait été comme cela, nous autres, si, moi, je n'avais jamais eu la ferme conviction de sa réalisation et de sa nécessité, on ne serait pas en train d'étudier la deuxième lecture

du projet de loi no 35. C'est cela un peu, le peuple québécois. On ne croit même pas en notre propre avenir. C'est à nous et à nous seuls de faire que notre développement économique se réalise. Cela ne coûte pas cher. Je dis aux gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean: On vient de gagner la Loto olympique. Tout ce qu'on vous demande, c'est de payer le coût du billet! Ce n'est pas cher! Le coût du billet, quant à moi, c'est de travailler avec acharnement à la réalisation de ce projet. Les hommes politiques ont fait leur devoir et l'Assemblée nationale, dans quelques minutes ou quelques heures, sera appelée à donner son assentiment, que je sais d'avance unanime sur un tel projet. Mais c'est une action politique, gouvernementale. Quels moyens prendrons-nous pour faire en sorte que notre avenir... On dit: Notre avenir, il faut qu'il nous appartienne. Bien sûr, je suis pour cela, mais il faut y travailler.

Chez nous, notre région devra être l'exemple du Québec. Je me souviens, au cours de nos rencontres avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, que le ministre était fort inquiet. Nous avions les chantiers olympiques, nous avions une productivité à la baisse. Le ministre me disait: Honorable député, comment voulez-vous que je prouve qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la productivité va être à 100% alors que les chiffres des seuls chantiers importants au Québec me donnent 30%? Mais sommes-nous rendus aussi lâches que de donner seulement 30% de notre temps pour un salaire que nous demandons à hauts cris? Je pense que chaque citoyen du Québec devrait apprendre que, quand on souhaite un salaire, on donne tout son temps pour ce salaire.

J'ai déjà dit qu'il y a des pays qui ont été démolis et reconstruits. Pourquoi? C'est parce que ces citoyens de pays européens travaillaient pour leur salaire, mais, en même temps, pour leur pays. Il faut que chaque citoyen du Québec, qui a la fierté du Québec, le construise en même temps que ceux qui se dévouent pour le faire. C'est une action politique importante à laquelle nous assistons aujourd'hui. Il est normal, quant à moi — j'ai eu l'occasion de le faire déjà — de féliciter — vous comprendrez que c'est un bon moment pour le faire — du plus profond du coeur, au nom de tous mes concitoyens, de toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ceux qui, dans des moments très difficiles au Québec, au point de vue économique, au point de vue du travail, etc., ont pris cette décision importante de venir investir \$300 millions dans notre milieu. Je dis \$300 millions, mais c'est plus que cela.

Déjà, il faut venir dans notre milieu pour voir le sourire de notre population, évidemment, de ceux qui y croient. Tantôt, on mentionnait qu'on ne commence pas une industrie par une cheminée. Il y en a, malheureusement, chez nous comme ailleurs, qui pensent qu'on commence par cela. Je disais, le 21 avril dernier: La journée de l'ouverture officielle de l'industrie, il va y avoir de la boucane. Il y en a qui vont dire: C'est de la boucane de Dolbeau, de la Domtar de Dolbeau. Ils ne croiront jamais à leur propre réussite. C'est impossible. Il y en a que cela choque de réussir.

D'ailleurs, j'ai commencé mon discours, le 21 avril, à Saint-Félicien, en disant: C'est un soir noir, c'est le soir noir des pessimistes. Enfin, vous savez, quand on n'a jamais cru, c'est un moyen coup dur, se faire annoncer un projet de \$300 millions! Quand vous avez gagé, des années de temps, que cela n'arriverait pas, puis que le président d'une compagnie, accompagné d'un premier ministre, de sept ou huit ministres et de 40 autres fonctionnaires, puis de quatre présidents de compagnie, dit: Le projet, demain matin, à sept heures, il commence, c'est choquant de se faire dire cela.

Il y en a des gens dans notre milieu, c'est bien drôle... Je vois notre vice-premier ministre qui a connu également la construction d'une industrie dans les premières heures de son mandat comme député. C'est drôle notre population. Elle souhaite que cela arrive. Le gouvernement ne fait rien, il ne viendra pas, mais, écoutez, quand on ne le croit pas dans notre milieu, on ne transmet pas un dynamisme, puis un optimiste de bon aloi! Ce sont peut-être des boutades qu'on fait, mais c'est tellement vrai que c'est bon de les rappeler.

L'avenir des Québécois, c'est, bien sûr, aux Québécois. Le député de Beauce-Sud dit: Pourquoi ne permettez-vous pas que nos ouvriers deviennent actionnaires? Je l'ai, moi, le moyen pour qu'ils deviennent actionnaires. La meilleure façon, c'est de voter cette loi parce qu'on est tous actionnaires. Donc, tous les ouvriers du Québec le sont actionnaires, de la Société générale de financement. Il n'y a rien de plus sûr que cela.

Deuxièmement, comme c'est un projet d'investissement qui peut laisser supposer, comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a mentionné, d'autres projets d'envergure, la meilleure façon pour améliorer son pourcentage, c'est de faire que ce projet soit rentable. Pour être rentable, il faut qu'il entre dans les coûts d'investissement, puis, pour qu'il entre dans les coûts d'investissement, cela nous prend un taux de productivité sans précédent. C'est de même, si on veut remonter la valeur de nos actions.

On m'apprend que je suis actionnaire. Je suis fier d'être actionnaire. Moi, je ne travaillera pas là, ce n'est pas moi qui vais le construire. Mais, si je veux que mes actions augmentent et qu'elles deviennent plus hautes, je vais dire: Ecoute, au lieu de prendre un "break", je ferai peut-être comme le député de Maisonneuve, je commencerai par arrêter de fumer; ainsi, je ne fumerai pas sur la "job". Ensuite, je vais donner le meilleur de moi-même.

Nous avons eu l'occasion de dire que c'est le projet que nos pères ont pensé et que nous avons la tâche de le réaliser. C'est un exemple québécois, c'est un exemple où, pour la première fois, nous allions le fédéral et le provincial. C'est bon de le mentionner. Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, député du Lac-Saint-Jean, mentionnait, à Saint-Félicien, le 21 avril, que c'était le montant le plus important mis par son ministère dans un projet d'implantation. Donc, le fédéral sera appelé à collaborer étroitement.

Pour nous, pour le Québec, il y a ce projet, il y a une entente auxiliaire, le ministre des Affaires

municipales sera appelé à faire de l'infrastructure, les Terres et Forêts et d'autres. Donc, la concrétisation, je sais qu'elle doit être un alliage pour la réussite.

En terminant, une fois de plus je voudrais, en m'adressant à tout le Conseil des ministres, par l'intermédiaire du premier ministre, les remercier bien sincèrement de cette compréhension fort nécessaire pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous nous réjouissons de cette volonté politique économique de notre gouvernement et j'espère que, tout comme moi, d'autres députés de cette Assemblée nationale pourront réaliser des projets aussi importants à brève échéance.

Le Vice-Président (M. Blank): Le droit de réplique du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Guy Saint-Pierre

M. Saint-Pierre: Je voudrais remercier bien sincèrement les trois orateurs qui ont participé à la discussion du projet de loi no 35. Voyant l'heure tardive et, deuxièmement, sachant que certains de nos collègues ont été dans l'impossibilité d'être présents — et je pense, en particulier, au député de Johnson et également au député de Rouyn-Noranda — je demanderais l'ajournement du débat.

Le Vice-Président (M. Blank): Est-ce que cette motion d'ajournement du débat est adoptée?

M. Bédard (Chicoutimi): Adopté.

M. Burns: Adopté.

Le Vice-Président (M. Blank): Adopté.

Travaux parlementaires

M. Levesque: M. le Président, je rappelle s'fmplement les deux commissions qui siégeront mardi matin, à dix heures trente: la commission parlementaire des richesses naturelles pour entendre les administrateurs de SOQUIP, à la salle 81-A, et la commission des transports, des travaux publics et de l'approvisionnement pour l'étude des crédits du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement à la salle 91-A.

M. le Président, je propose l'ajournement de la Chambre...

M. Bédard (Chicoutimi): A quelle heure?

M. Levesque: A dix heures trente.

Je propose l'ajournement de la Chambre, tout en souhaitant bonne fin de semaine à tous nos collègues qui sont encore ici, à mardi, quinze heures.

Le Vice-Président (M. Blank): Est-ce que cette motion d'ajournement de la Chambre à mardi, quinze heures, est adoptée?

M. Burns: Adopté.

Le Vice-Président (M. Blank): Adopté.

La Chambre ajourne ses travaux à mardi, quinze heures.

(Fin de la séance à 12 h 51)